

Atlas

«Paris et l'agglomération
centrale dans l'espace régional»

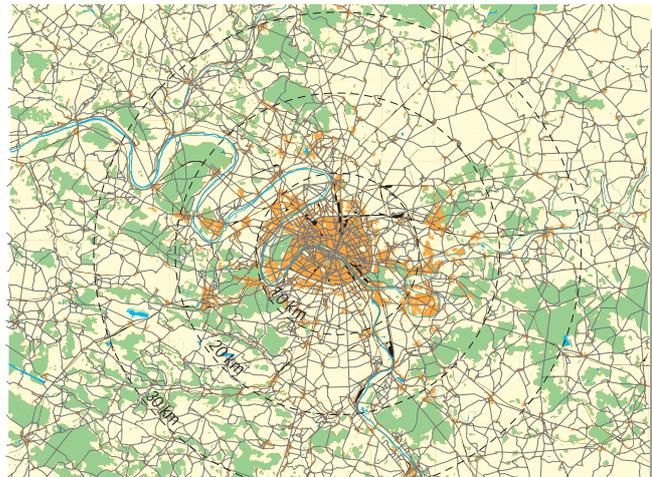
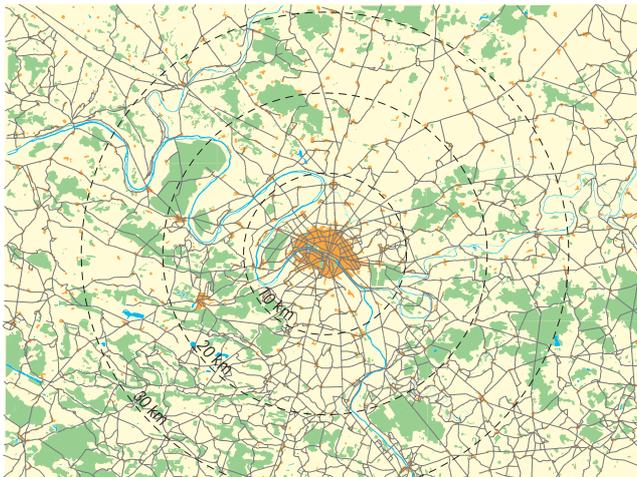
Sommaire

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| L'agglomération s'étend | Fiche n°1 |
| Le dépeuplement du cœur d'agglomération se ralentit | Fiche n°2 |
| Des densités de population très contrastées. | Fiche n°3 |
| Des espaces verts inégalement répartis. | Fiche n°4 |
| Des paysages, des espaces à vivre, des liens à tisser | Fiche n°5 |
| Les niveaux de formation expriment les inégalités sociales | Fiche n°6 |
| Les disparités de revenus s'accroissent | Fiche n°7 |
| Un habitat diversifié marqué par l'histoire | Fiche n°8 |
| Une répartition hétérogène des logements sociaux. | Fiche n°9 |
| Un chômage plus important au nord et à l'est. | Fiche n°10 |
| Un taux d'activité des femmes inférieur à celui des hommes | Fiche n°11 |
| Des taux d'emploi plus élevés à l'ouest. | Fiche n°12 |
| L'emploi salarié s'est décalé vers l'ouest de l'agglomération | Fiche n°13 |
| De nouveaux pôles tertiaires en gestation | Fiche n°14 |
| La nouvelle offre commerciale modifie la géographie des pôles d'attraction | Fiche n°15 |
| Le réseau de transport en commun manque de lignes de rocade. | Fiche n°16 |
| Les transports en commun sont plus utilisés à Paris et dans l'est | Fiche n°17 |
| L'investissement pour les transports en commun devient prédominant. | Fiche n°18 |
| Le Plan de Déplacements Urbains régional se met en œuvre à l'échelle intercommunale | Fiche n°19 |
| De grandes opérations au service du renouvellement urbain | Fiche n°20 |
| L'action publique en faveur des quartiers défavorisés | Fiche n°21 |
| Les emprises de la Ville de Paris en Ile-de-France | Fiche n°22 |
| Les logements sociaux de Paris hors de son territoire | Fiche n°23 |
| Différentes formes d'intercommunalité | Fiche n°24 |
| Différents territoires de projet | Fiche n°25 |

L'agglomération s'étend

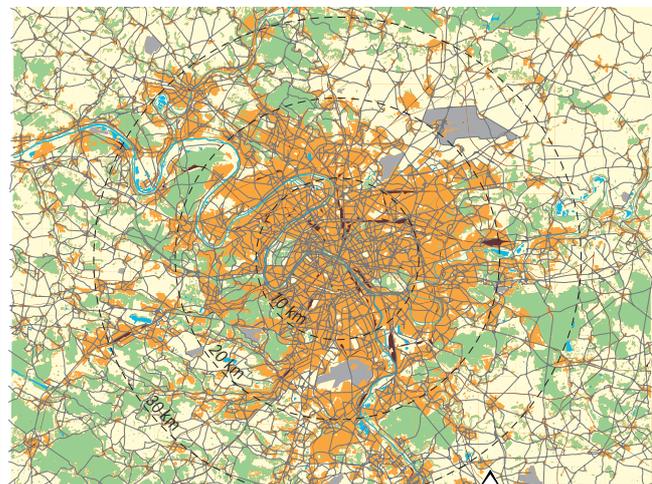
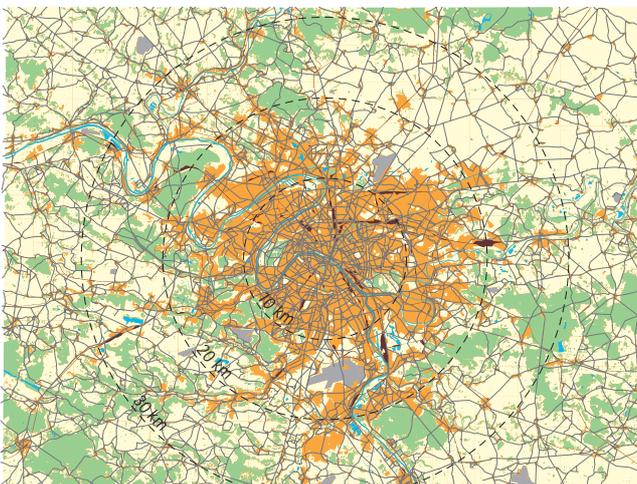
1830

1900



1960

2000



source : IAURIF
© IAURIF

Croissance de l'agglomération centrale

- espace construit
- espace boisé
- aéroport
- autres rural
- réseau routier
- réseau ferré
- cours, plan d'eau

L'agglomération centrale s'est essentiellement formée entre la fin du 19^e siècle et le milieu du 20^e siècle en raison de l'essor industriel et les vagues successives de lotissements résidentiels qui se sont développés, souvent le long du réseau ferroviaire.

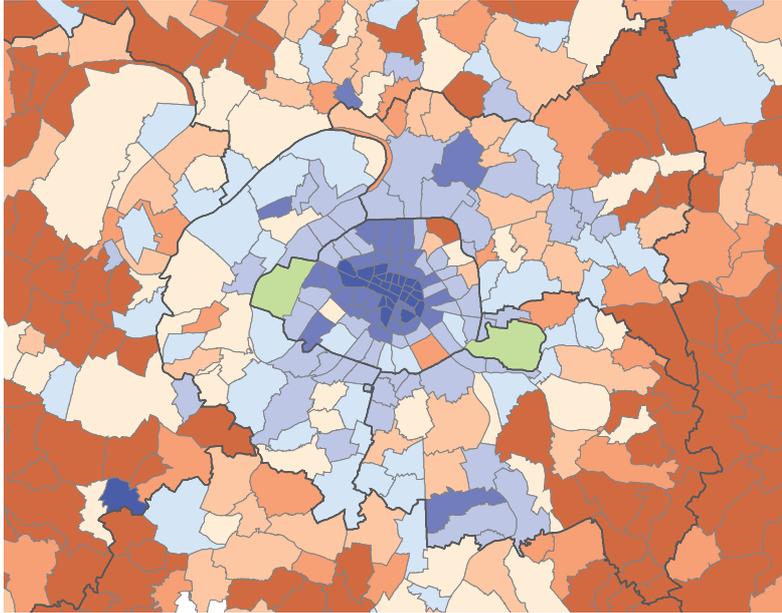
Les années 60 sont marquées par la construction des grands ensembles. A partir des années 70, des actions sont menées pour la reconquête des centres anciens et de nouveaux pôles

sont créés (Bobigny, Créteil). Ceux-ci s'accompagnent de prolongement de lignes de métro.

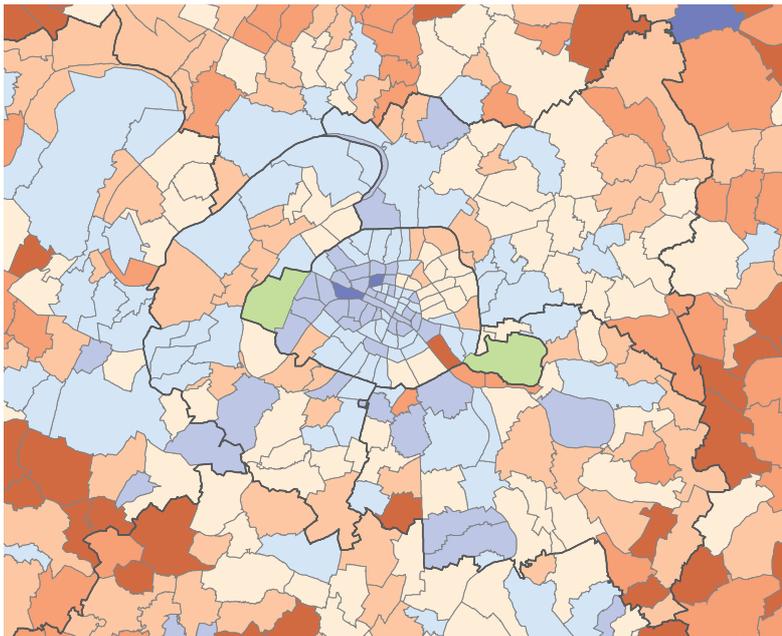
La réalisation du RER et le maillage autoroutier tentent de canaliser le processus de l'étalement urbain, engagé avec la création des villes nouvelles prévues par le Schéma Directeur régional de 1965.

Dans ce processus, le noyau historique dense autour de Paris devient «central», dans une région dont les limites de la zone agglomérée ne cessent de s'étendre.

Le dépeuplement du cœur d'agglomération se ralentit

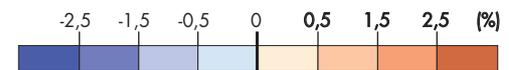


Variation de la population entre 1968 et 1982



Variation de la population entre 1982 et 1999

Taux de variation annuelle de la population



bois de Boulogne et de Vincennes

0 5 km
source : INSEE
© IAURIF

Entre 1968 et 1982, on observe une croissance démographique en grande couronne, liée à l'étalement urbain, alors que dans le centre de l'agglomération, Paris et l'ensemble des communes situées à moins de 10 km de Notre-Dame, le dépeuplement atteint, en 14 ans, le demi million d'habitants.

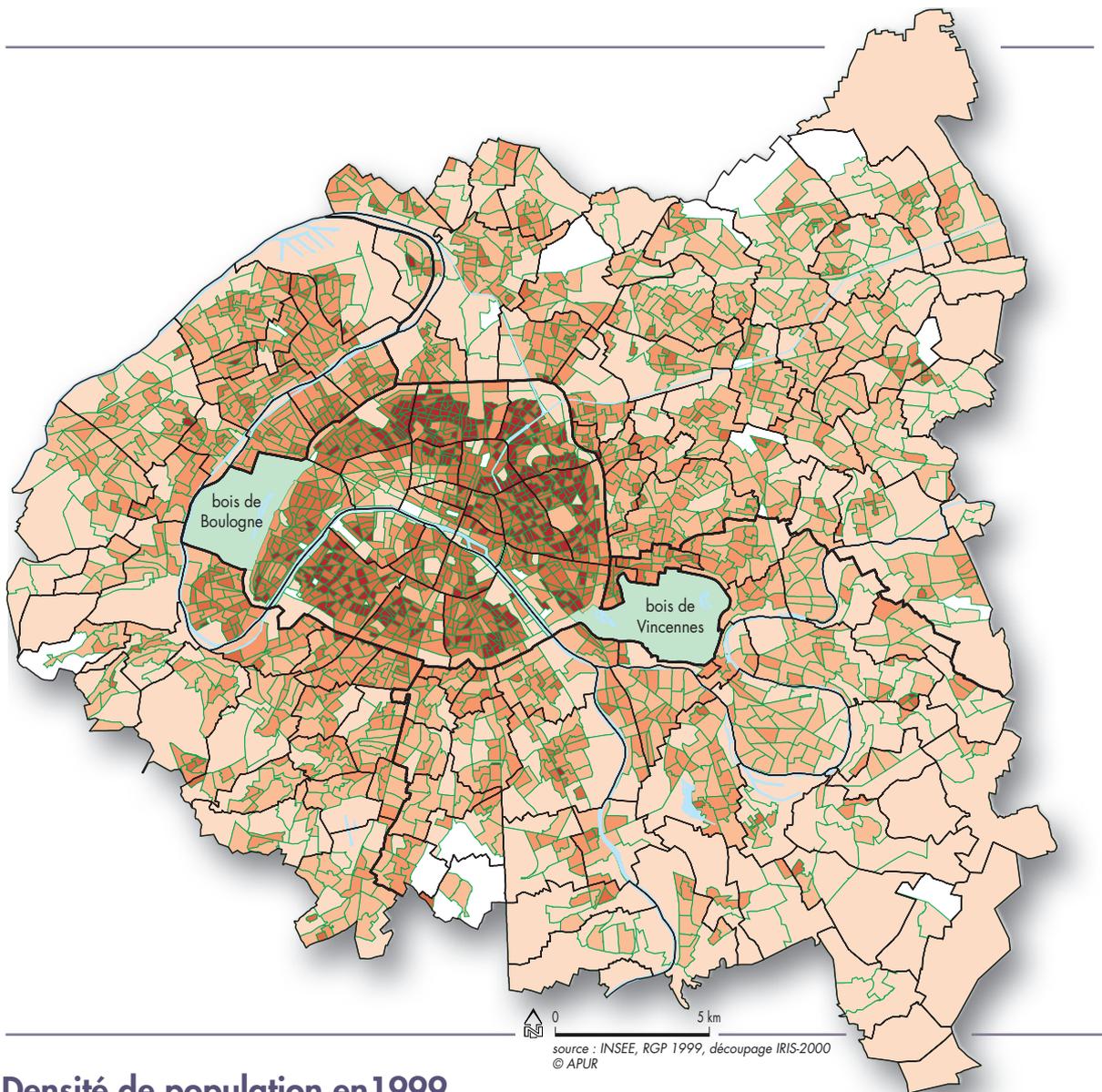
Au cours des deux dernières décennies, la population s'est pratiquement stabilisée au cœur de l'agglomération, à peine 20 000 habitants de moins entre 1982 et 1999, et a cru beaucoup plus modérément au-delà.

Tout au long de ces 30 dernières années, les villes nouvelles ont joué un rôle important de canalisation de la croissance de la population.

Localement pourtant, les évolutions demeurent contrastées avec des secteurs qui continuent à se dépeupler tandis que d'autres enregistrent à nouveau une croissance de leur population.

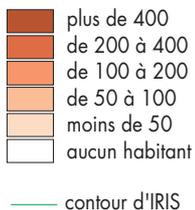
Les communes de la boucle nord de la Seine, de la Plaine Saint-Denis et de Seine-Amont continuent ainsi de subir les effets de la désindustrialisation et enregistrent encore des pertes de population significatives ; en revanche, les rythmes de construction soutenus des arrondissements du nord-est de Paris et de certaines communes de proche couronne, telles que Charenton-le-Pont, Courbevoie ou Issy-les-Moulineaux, ont permis une augmentation de leur population.

Des densités de population très contrastées



Densité de population en 1999

Nombre d'habitants à l'hectare



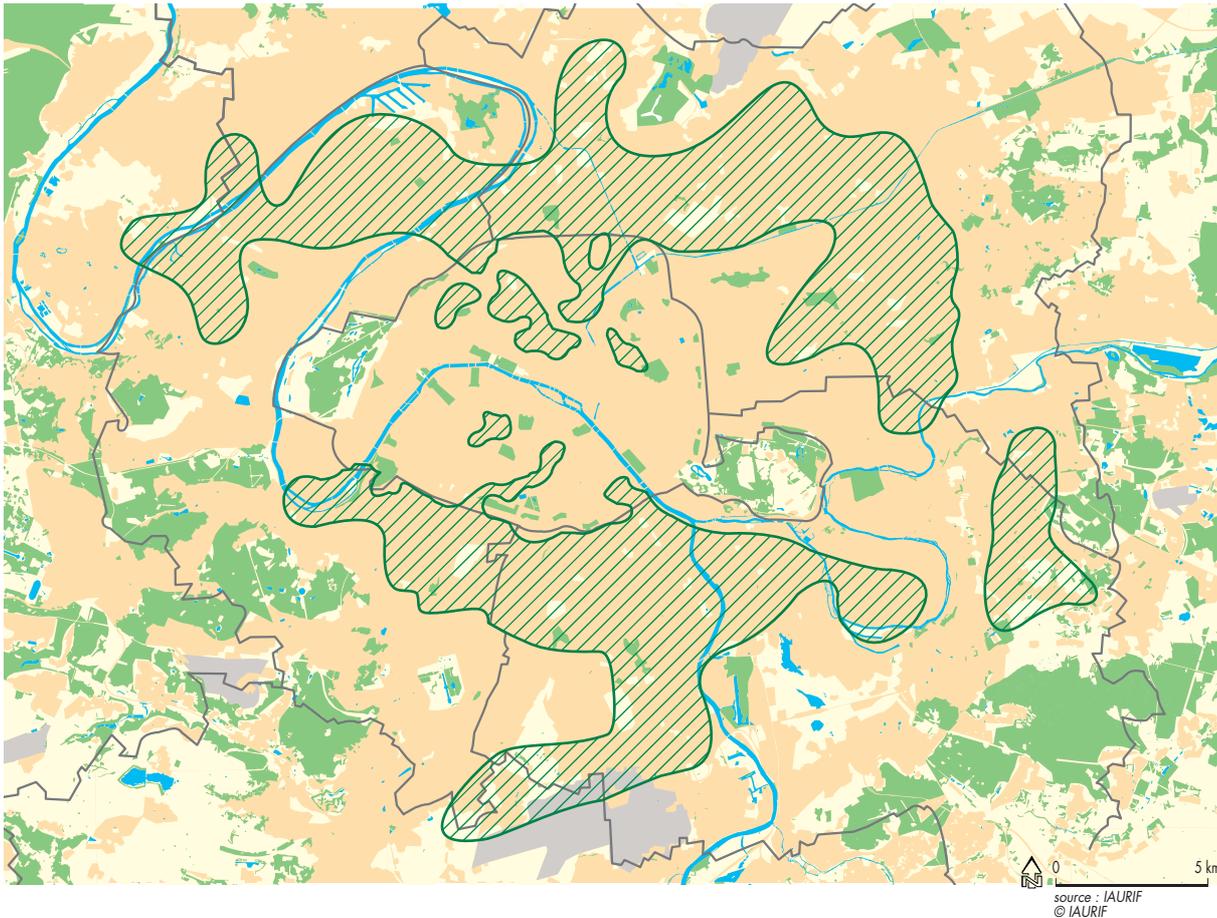
Les densités de population obéissent à un schéma concentrique marqué par d'importantes ruptures. Paris se caractérise par une densité nettement plus élevée. Les ruptures apparaissent entre Paris et les communes limitrophes, entre ces dernières et leurs voisines extérieures, mais aussi à l'intérieur de Paris, où

le centre des affaires et des secteurs riches en grandes entreprises ressortent en creux par leurs densités modérées.

La densité moyenne de population à Paris est de 24 400 habitants au km², hors bois de Boulogne et de Vincennes, et les densités de certains quartiers du 11^e et 18^e arrondissements peuvent avoisiner les 100 000 hab/km². Seulement 11 des 29 communes limitrophes connaissent une densité moyenne de population supérieure à 15 000 habitants au km². Certaines d'entre elles dépassent le seuil des 20 000 hab/km² : Levallois-Perret, Le Pré-Saint-Gervais, Saint-Mandé et Vincennes.

Au-delà, les densités chutent rapidement pour atteindre une moyenne se situant entre 5 000 et 8 000 hab/km² dans les départements de petite couronne.

Des espaces verts inégalement répartis



Secteurs carencés en espaces verts publics

-  secteurs carencés en espaces verts
-  espaces verts
-  espace construit
-  autres

Les zones carencées en espaces verts publics sont le produit d'un croisement cartographique de l'indice de végétation, issu du traitement spécifique d'une image satellite, et des dessertes en espaces verts publics (aire d'attraction à pied).

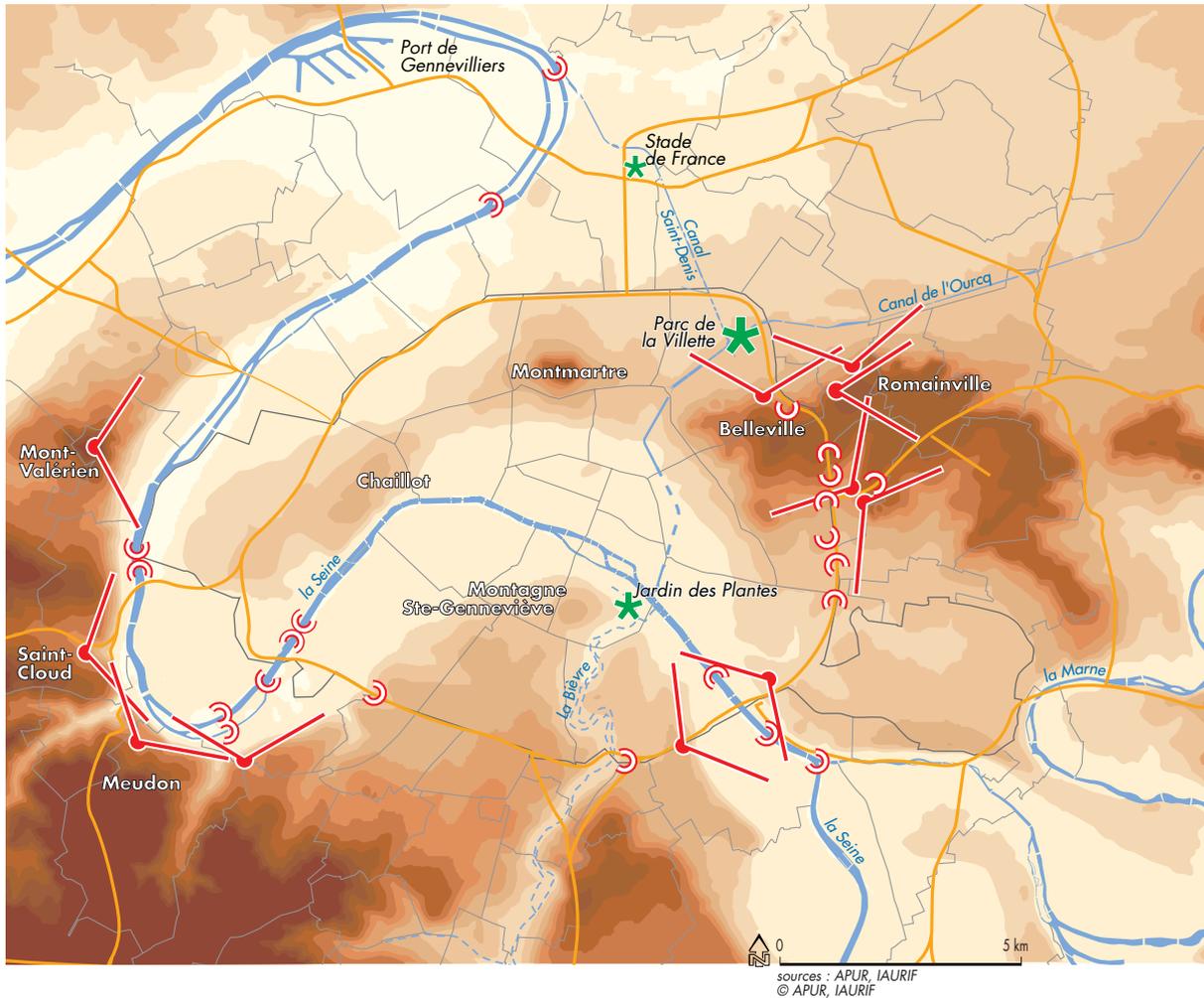
Les espaces verts remplissent des fonctions essentielles en milieu urbain dense : une fonction sociale (détente), paysagère (embellissement du cadre urbain) et écologique (équilibre de l'écosystème urbain).

La présence des espaces verts fait partie des premiers critères cités par la population quant à la qualité de son cadre de vie. La demande d'espaces de proximité et d'espaces de loisirs de fin de semaine tend à s'accroître avec l'augmentation du temps libre. Si la répartition des espaces verts est d'autant plus nécessaire que la densité bâtie est importante, elle est aujourd'hui très inégale.

Malgré la présence des bois de Vincennes et de Boulogne, de nombreux parcs et squares à l'intérieur de la petite couronne, il existe d'importants secteurs carencés. L'offre de proximité demeure insuffisante pour les habitants bien que des efforts non négligeables de création d'espaces verts aient déjà été consentis (réalisation lors de la dernière décennie de 70 hectares d'espaces verts à Paris). Leur densité et leur répartition n'étant pas assez équilibrées, des situations de sur-fréquentation se produisent dans les espaces verts existants.

Une bonne insertion des espaces verts dans les quartiers dépendra également de la qualité de leur accessibilité : offre de transports en commun, «tranquillisation» de la voirie, intégration des circulations douces.

Des paysages, des espaces à vivre, des liens à tisser



Le relief et les vues significatives



Figurent sur la carte les principaux panoramas et points de vue de l'espace de l'interface entre les arrondissements périphériques et les communes riveraines. Le paysage de proximité (échappées visuelles, perspective, espaces singuliers, placette ordonnancée...) n'est pas représenté à cette échelle.

Pour des millions de franciliens, le paysage de l'agglomération centrale est à la fois un cadre de vie et de travail, quotidien pour les personnes qui le traversent ou le parcourent.

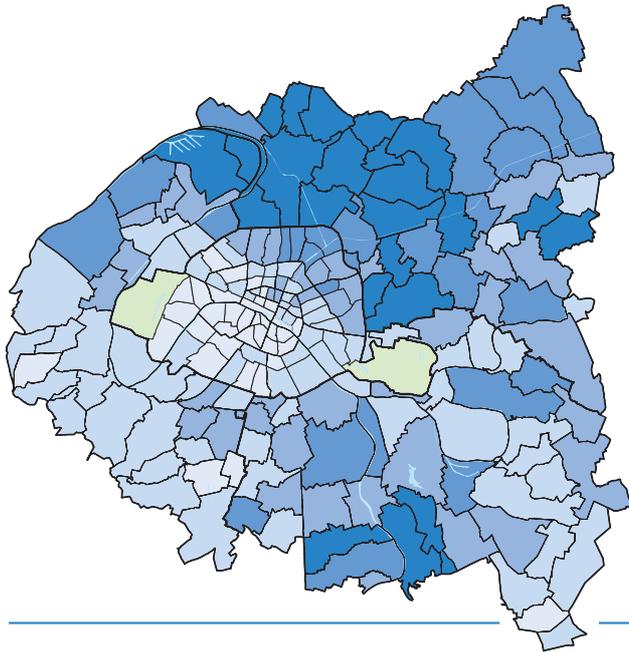
Le relief et le fleuve offrent des vues proches et lointaines et participent ainsi à une identité partagée.

Des lignes de force se dessinent à partir du site naturel dans ses variétés et ses unités : la Seine, ses méandres, sa vallée, les plateaux, les

coteaux et les buttes, offrant des vis-à-vis entre des quartiers voisins. Des échappées visuelles, des ouvertures, sont des atouts offerts par l'espace public au droit de certaines voies radiales et de portes : porte d'Ivry, porte de Charenton, quai d'Issy ...

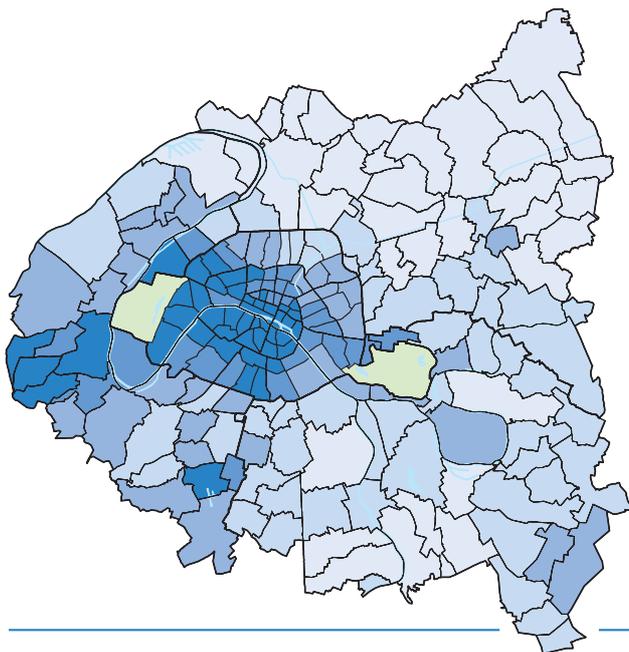
Les aménagements le long des canaux, des berges de Seine ou de la Bièvre permettraient de constituer de nouveaux liens entre Paris et la proche couronne en articulation avec les équipements structurants qui les jalonnent.

Les niveaux de formation expriment les inégalités sociales



La population âgée de 18 à 24 ans non salariée et sans diplôme

Part des 18-24 ans non élèves ou étudiants, sans diplôme



Les diplômés de 15 ans et plus scolarisés d'un niveau supérieur au bac

Part des diplômés de niveau supérieur à Bac +2 dans la population de 15 ans et plus



■ bois de Boulogne et de Vincennes



0 5 km

source : INSEE, RGP 1999
© APUR

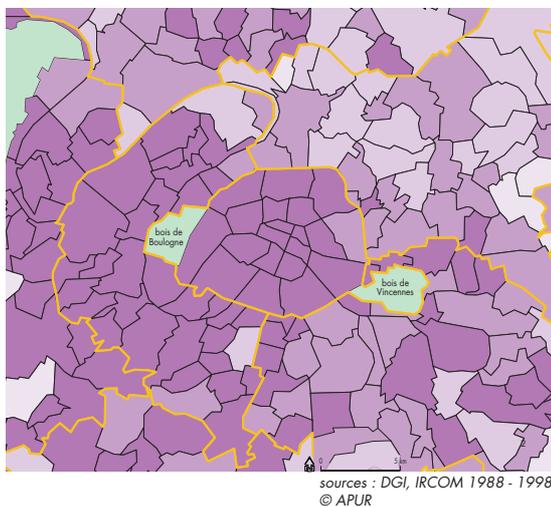
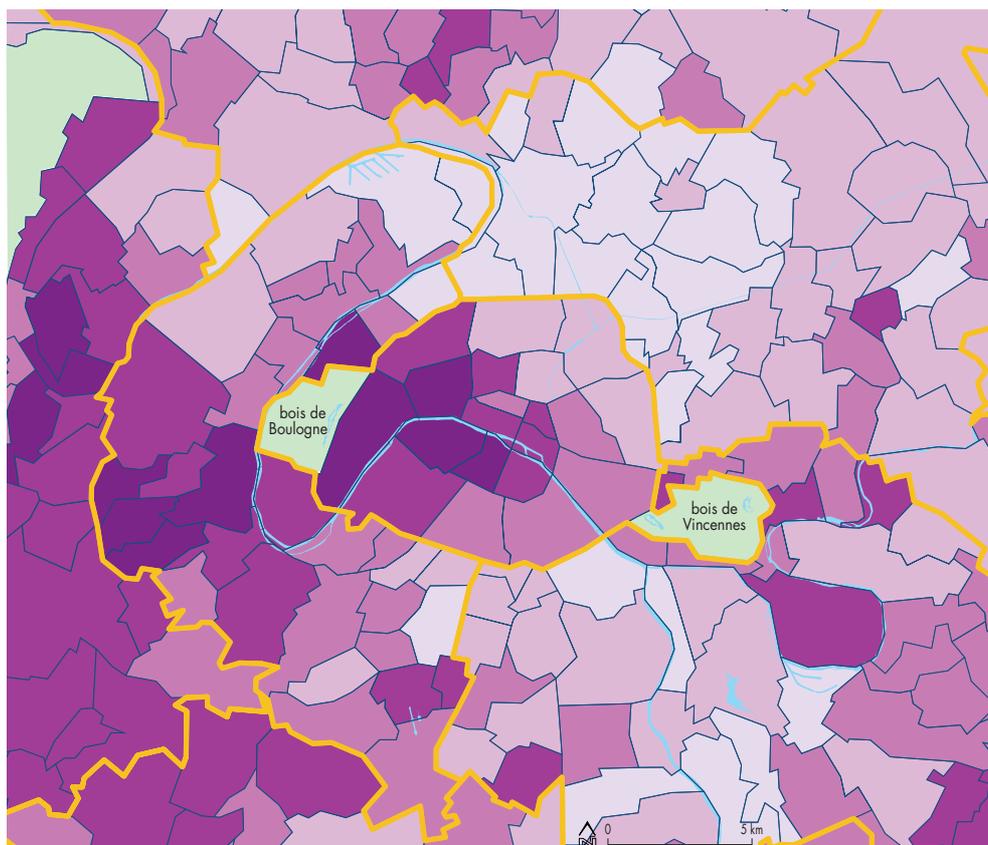
L'inégalité des niveaux de formation est un facteur important de différenciation spatiale ; elle est très corrélée aux inégalités de revenus et au taux de chômage. C'est ce que met en évidence la géographie des jeunes actifs sans diplôme (de 18 à 24 ans) et, en négatif, celle des titulaires d'un diplôme Bac + 2.

Les jeunes actifs sans diplôme abordent la vie active dans de mauvaises conditions et sont une population particulièrement fragile. Leur répartition montre une forte concentration dans la moi-

tié ouest de la Seine-Saint-Denis où, selon les communes, 10 % à 15 % des jeunes actifs sont sans diplôme. La même situation se retrouve dans la boucle de Gennevilliers et dans le sud-ouest du Val-de-Marne. Sont aussi concernés plusieurs quartiers des 18^e, 19^e et 20^e arrondissements, où 9 % à 12 % de jeunes sont sans diplôme. En revanche, la part des sans diplômes n'atteint pas 6 % dans les arrondissements de l'Ouest et dans la plupart des communes des Hauts-de-Seine.

Une géographie presque inverse caractérise les titulaires d'un diplôme Bac + 2 : peu nombreux dans la majorité des communes de Seine-Saint-Denis (moins de 10 % de la population adulte) et du Val-de-Marne, ils sont nombreux dans les quartiers du centre et de l'ouest parisiens et dans la partie médiane des Hauts-de-Seine.

Les disparités de revenus s'accroissent



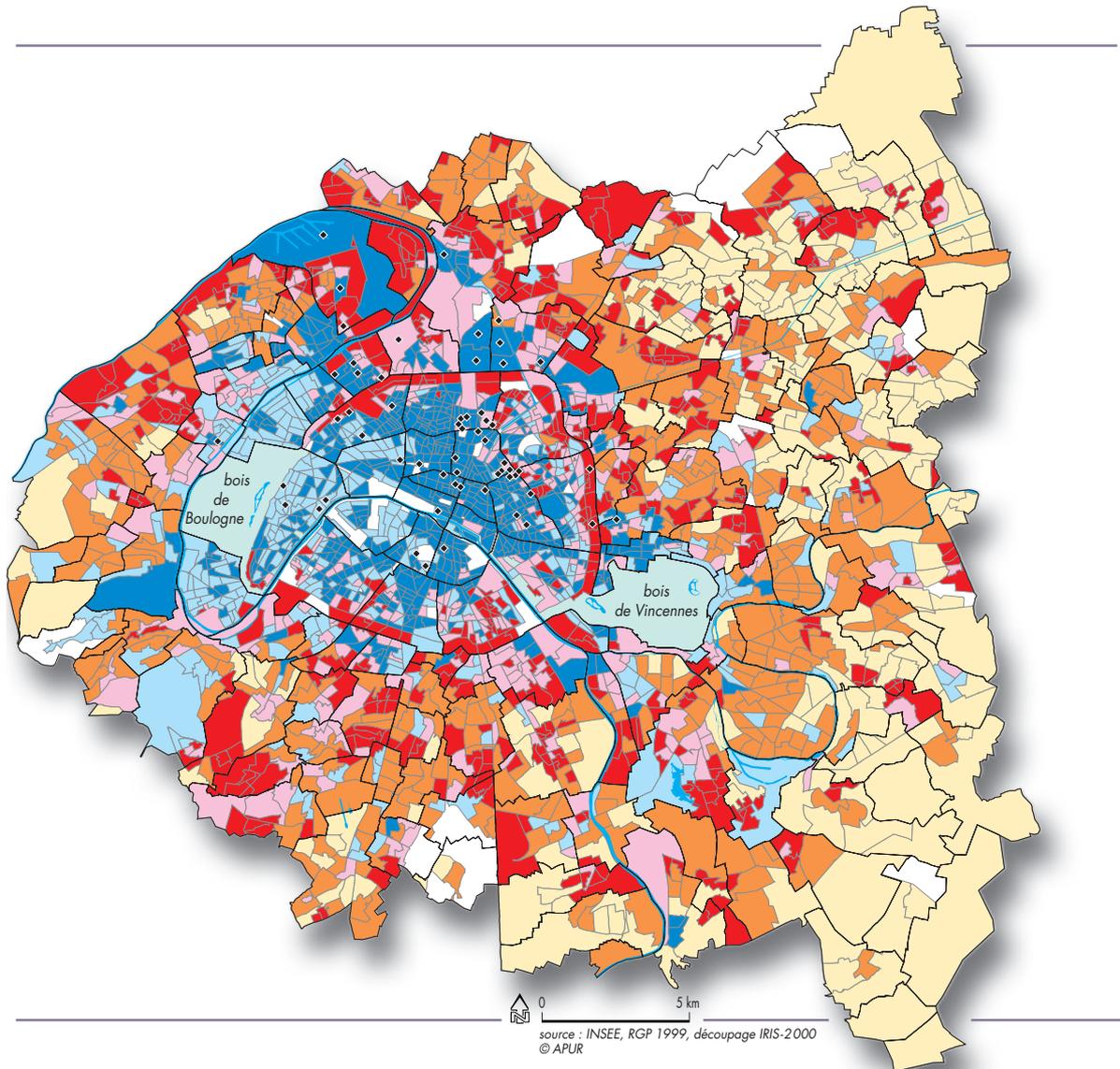
De fortes disparités spatiales de revenus existent et marquent socialement les territoires par des processus de valorisation ségrégatifs.

Les plus hauts revenus moyens concernent principalement les communes se situant sur l'axe vallée de la Marne - forêt de Marly, notamment la partie ouest de cet axe, mais également le long des vallées de la Bièvre et de l'Yvette, ainsi que sur le plateau de Saclay.

Les secteurs aux revenus moyens les plus faibles se retrouvent dans le nord-est de Paris, au sud-est du Val-d'Oise, à l'est du Val-de-Marne et au nord des Hauts-de-Seine, mais surtout en Seine-Saint-Denis.

Sur la période 1988-1998, le plus souvent, la croissance du revenu moyen paraît d'autant plus forte que le niveau de richesse initial était élevé. Paris, l'ouest, le sud-ouest et quelques communes de l'est, connaissent une progression importante et homogène (plus de 25 %). Le reste du territoire évolue moins nettement, en particulier la Seine-Saint-Denis qui reste en retrait.

Un habitat diversifié marqué par l'histoire



Typologie de l'habitat

Habitat collectif (au moins 80% d'appartements)

Dominante privé : 80% ou plus d'appartements non HLM

■ au moins 50% de logements construits après 1948
ou au moins 20% de logements de 5 pièces et plus

■ au moins 50% de logements construits avant 1948
et au moins 80% de logements de 4 pièces et moins

Tissu mixte HLM / privé

■ 20% à 50% d'appartements HLM

Dominante HLM

■ au moins 50% d'appartements HLM

Habitat mixte

■ entre 50% et 80% d'appartements

Habitat individuel

■ moins de 50% d'appartements

◆ plus de 20% de logements inconfortables

IRIS spécifique (espace vert, moins de 40 logements)

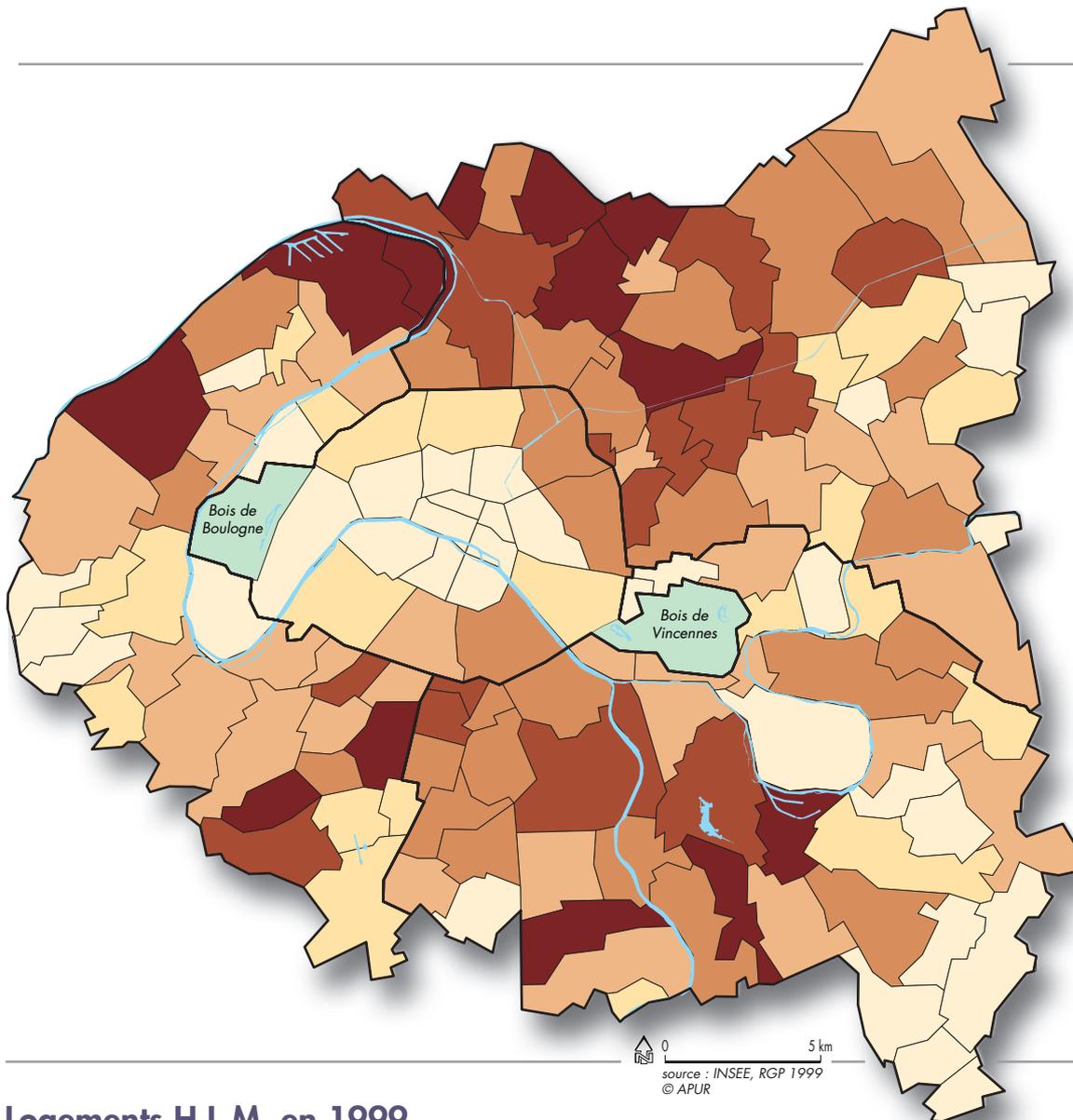
La typologie de l'habitat évolue très lentement. Elle pèse beaucoup et durablement sur la géographie sociale du centre de l'agglomération.

Cette typologie exprime, en la simplifiant, la très grande diversité des conditions d'habitat, qui tient aux caractéristiques des logements, aux époques de construction et aux statuts de propriété. Le centre de Paris correspond à une dominante de petits logements privés anciens tandis que l'habitat individuel domine en périphérie éloignée. Entre ces territoires, et notamment dans la zone de contact entre Paris et les communes limitrophes, toutes les situations se mêlent, avec une juxtaposition et une imbrication des tissus où dominent alternativement logements petits et grands, sociaux et privés, anciens et récents.

L'évolution récente du parc se traduit par une croissance de la location dans le secteur social et de la propriété occupante, tandis que la location libre régresse, surtout à Paris.

Par ailleurs, on constate la résorption générale de l'inconfort, en particulier à Paris, Montreuil et Saint-Denis, où l'habitat ancien est fortement représenté.

Une répartition hétérogène des logements sociaux



Logements H.L.M. en 1999

Part des logements H.L.M.
dans le parc total des logements (en %)



moyenne Paris..... = 11,7 %
moyenne Paris et petite couronne = 25,9 %

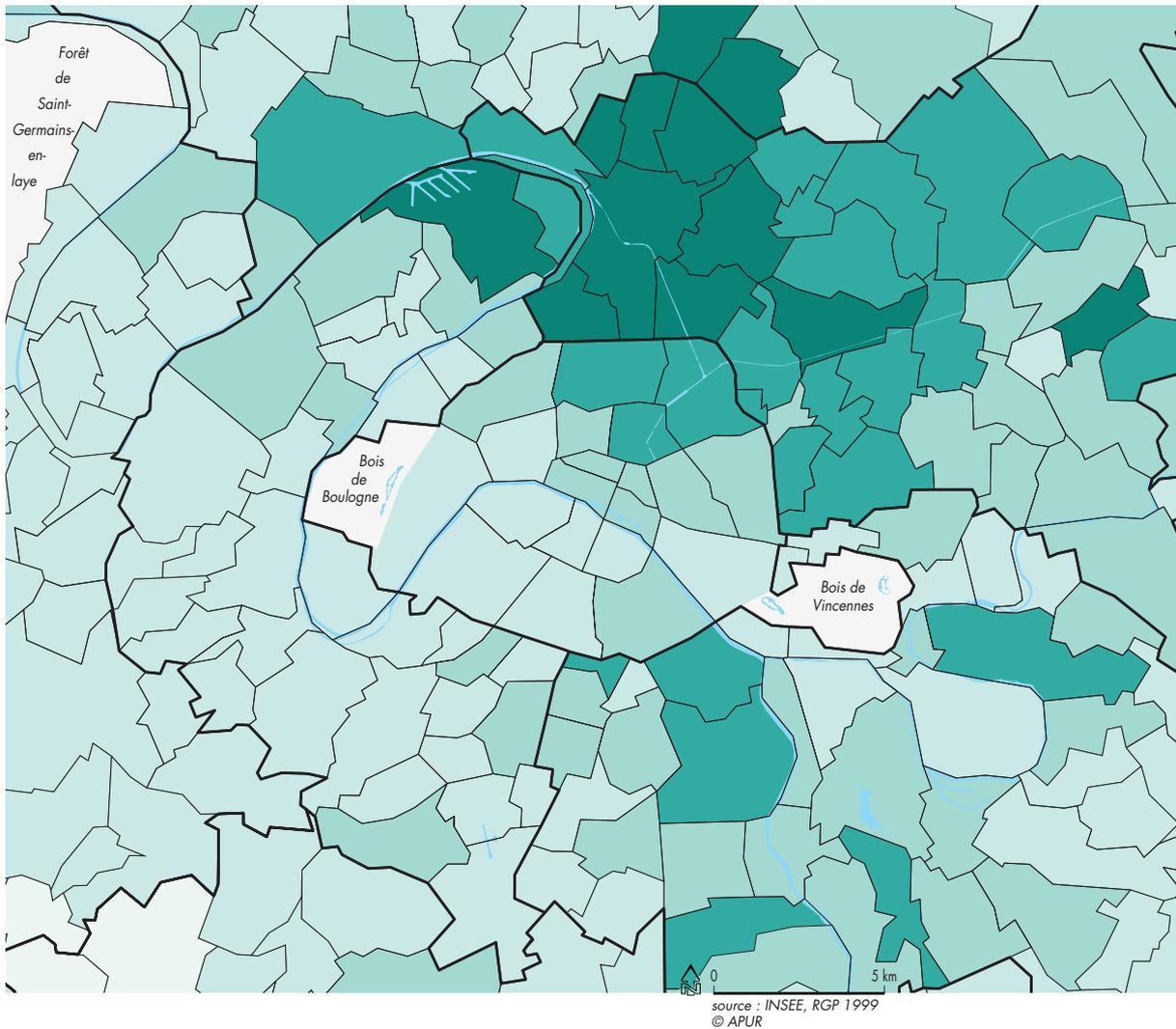
La part des logements sociaux dans le parc total de logement est très variable tant parmi les communes de la première couronne que parmi les arrondissements parisiens.

Les plus forts pourcentages - plus de 50 % de logements sociaux - concernent une dizaine de

communes dont aucune n'est limitrophe de la capitale. Parmi elles : Gennevilliers, La Courneuve, Bobigny, Orly ou Bagneux. Au contact immédiat de Paris, cinq communes comptent 40 % à 50 % de HLM. Ce sont Saint-Denis, le Pré-Saint-Gervais, Bagnole, Gentilly et Malakoff. Six en comptent 30 % à 40 % : Saint-Ouen, Aubervilliers, Pantin, Montreuil, Ivry-sur-Seine et le Kremlin-Bicêtre. C'est aussi dans cette dernière catégorie que prennent place les 13^e, 19^e et 20^e arrondissements.

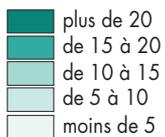
Sur le reste du territoire, en revanche, on compte moins de 10 % de logements sociaux. C'est le cas du centre de Paris (du 1^{er} au 11^e arrondissement), du 16^e arrondissement et de certaines communes limitrophes (Boulogne-Billancourt, Neuilly-sur-Seine, Vincennes, Saint-Mandé). Les chiffres qui proviennent du recensement de 1999 sont déclaratifs et peuvent différer sensiblement du dénombrement qui est en cours selon les critères de la Loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains.

Un chômage plus important au nord et à l'est



Taux de chômage en 1999

Part des chômeurs dans la population active (en %)



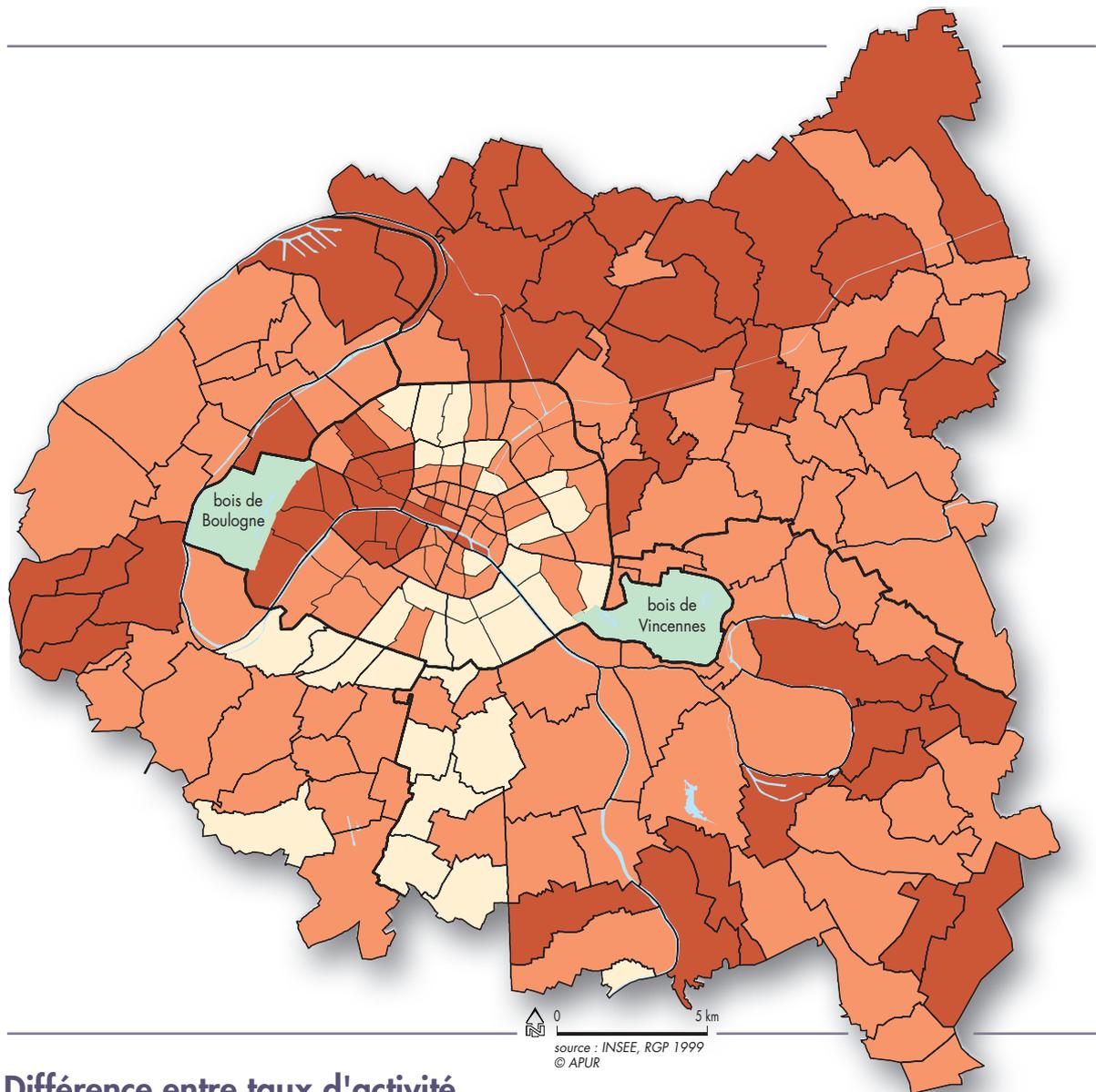
moyenne Paris.....: 11,2 %
moyenne Région IDF...: 8,8 %

La géographie du chômage rend compte, au-delà des limites administratives, des lignes de partage entre les différents territoires du centre de l'agglomération.

Le chômage, partout présent, épargne relativement les arrondissements et les communes de l'Ouest, qui comptent 4 % à 10 % de chômeurs dans leur population active. Cette situation s'est dégradée avec la montée du chômage des cadres au début des années 1990 ; toutefois la reprise économique des cinq dernières années a inversé la tendance.

C'est en revanche un chômage élevé, notamment lié aux insuffisances de formation, qui affecte une vaste zone au nord et au nord-est de Paris. Les taux s'y échelonnent de 15 % à 30 %. La récente réduction du chômage y est sans doute plus fragile. Cette zone englobe la partie ouest de la Seine-Saint-Denis, trois arrondissements parisiens (10^e, 18^e, 19^e arrondissements) et le nord des Hauts-de-Seine (Gennevilliers). Au sud, une zone de chômage élevée - plus restreinte que la précédente - relie le 13^e arrondissement aux communes d'Ivry-sur-Seine, de Vitry-sur-Seine et de Gentilly.

Un taux d'activité des femmes inférieur à celui des hommes



Différence entre taux d'activité féminin et masculin en 1999

Le taux d'activité féminin est plus faible que celui des hommes. L'écart est :

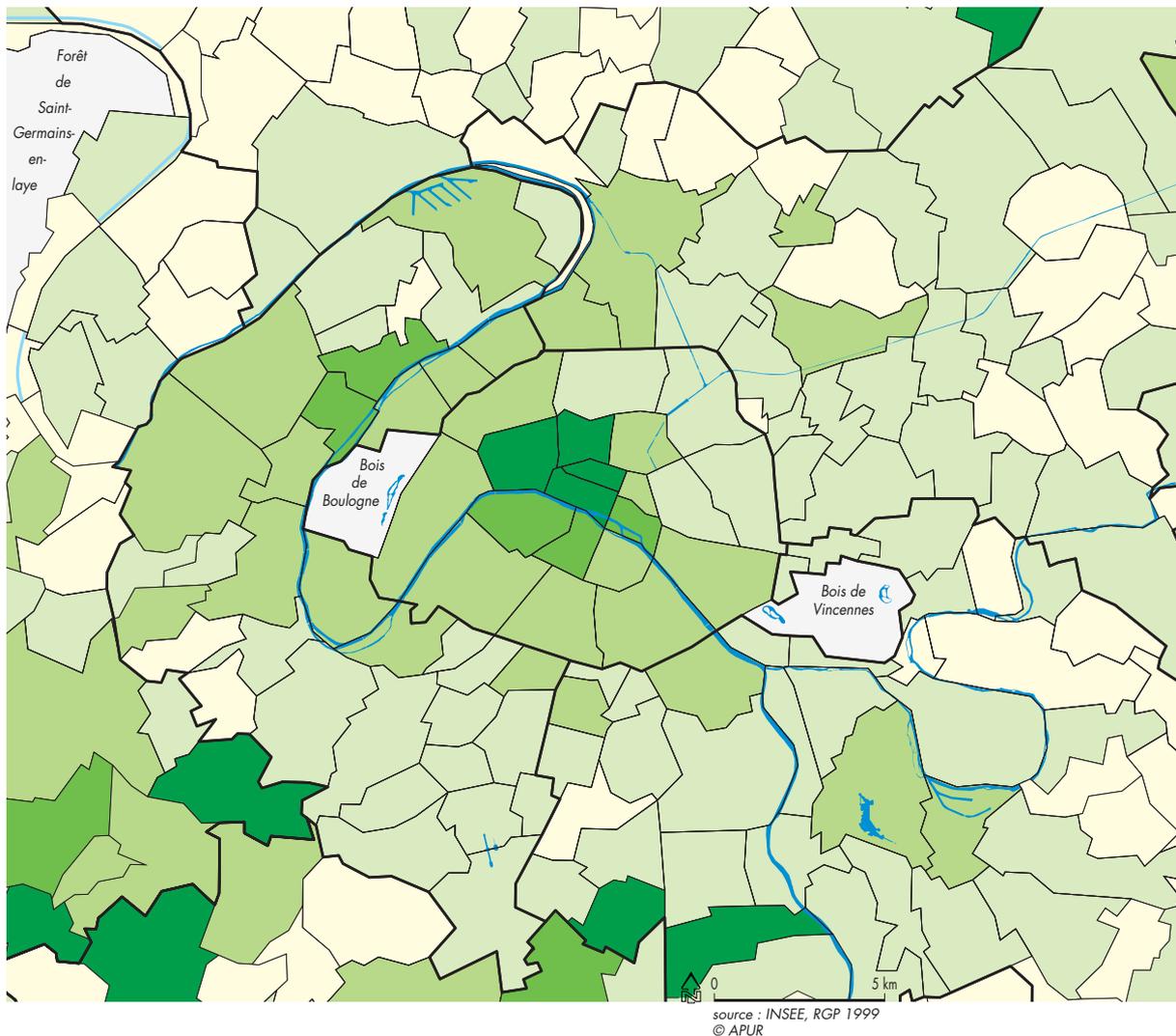
- de plus de 11 points
- de 7 à 11 points
- inférieur à 7 points

A Paris et en petite couronne, le taux d'activité féminin (78,6 %) reste nettement inférieur à celui des hommes (87,5 %) malgré une tendance au rapprochement qui s'observe depuis plusieurs décennies.

En 1999, dans la majorité des communes ou arrondissements, le taux d'activité des hommes est supérieur de 7 à 11 points à celui des fem-

mes. La géographie des écarts montre que dans certains secteurs, l'écart va bien au-delà, en raison d'une activité moindre des femmes. Dans l'ouest parisien, comme dans les communes du nord de la Seine-Saint-Denis et du sud-est du Val-de-Marne, la sous-activité féminine est liée, semble-t-il, au statut de « femme au foyer » d'une partie des mères de famille. Dans les communes « aisées », le choix de l'activité des femmes est moins directement lié à des questions économiques ; dans les autres communes, les différences culturelles limitent probablement leur activité.

Des taux d'emploi plus élevés à l'ouest



Taux d'emploi en 1999

Nombre d'emplois au lieu de travail
par rapport au nombre d'actifs résidents



moyenne Paris.....: 2,3
moyenne Région IDF..: 0,6

Le taux d'emploi est le rapport entre le nombre d'emplois constatés au lieu de travail et le nombre de personnes actives habitant dans le même secteur. Le principal pôle de bureaux et d'affaires du centre de l'agglomération reste positionné sur les arrondissements du centre-ouest de Paris (1^e, 2^e, 8^e, 9^e) et La Défense. Dans ces deux secteurs, la mixité d'occupation est faible, puisque le nombre

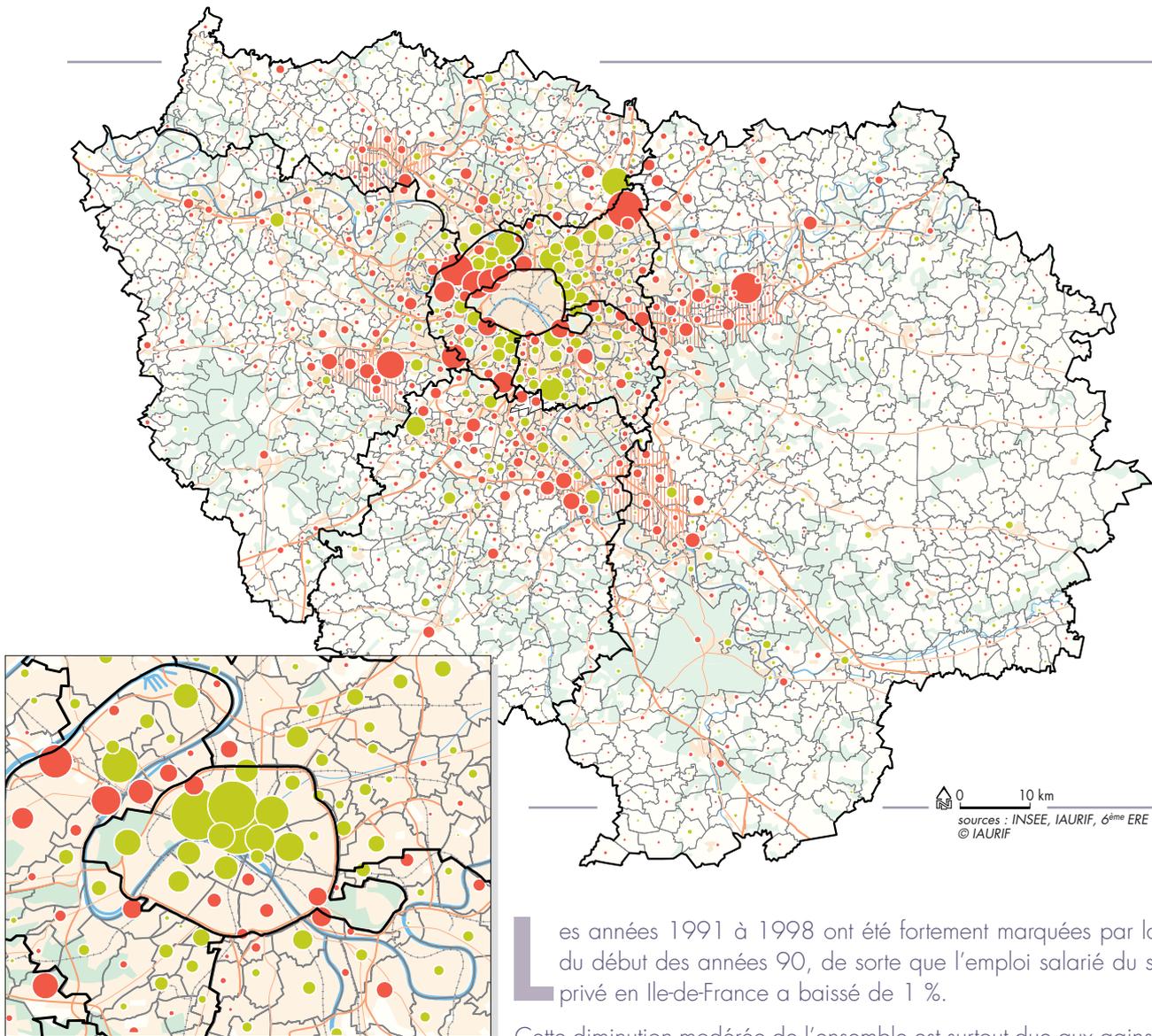
d'emplois excède largement le nombre d'habitants actifs (3 à 10 emplois par actif résident). En dehors de la zone centrale, existent plusieurs pôles d'importance régionale spécifiques liés aux aéroports et aux villes nouvelles.

Sur le reste du territoire, l'espace s'organise entre des zones d'habitat périphériques pauvres en emplois (moins de 0,5 emploi par actif résident) et des territoires plus centraux et plus mixtes (1 à 2 emplois par actif résident).

Cette structure concentrique se double d'une dichotomie de plus en plus prononcée entre l'est et l'ouest, avec l'accroissement du parc de bureaux dans les Hauts-de-Seine.

Des lignes de partage apparaissent au sein même de Paris où les arrondissements du quart nord-est ont plus d'habitants que d'emplois (0,5 à 1 emploi par actif résident dans les 11^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements), contrairement aux autres arrondissements où la situation est inverse.

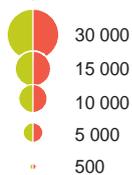
L'emploi salarié s'est décalé vers l'ouest de l'agglomération



Évolution des effectifs salariés du secteur privé 1991 / 1998

Salariés par commune
Evolution 1991 - 1998

Perte | Gain



bilan Ile-de-France : - 54 200 emplois
bilan Paris.....: -140 800 emplois

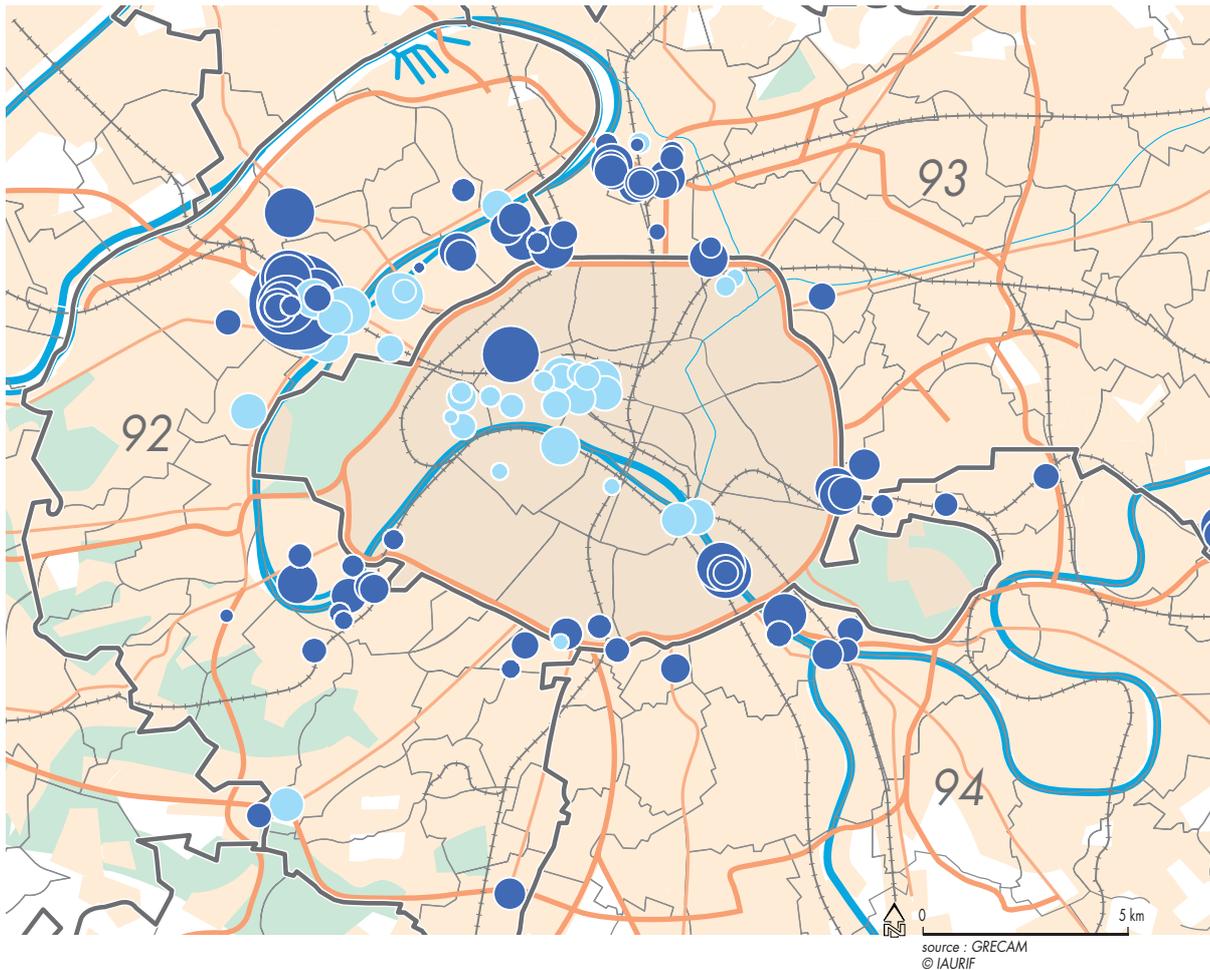
Les années 1991 à 1998 ont été fortement marquées par la crise du début des années 90, de sorte que l'emploi salarié du secteur privé en Ile-de-France a baissé de 1 %.

Cette diminution modérée de l'ensemble est surtout due aux gains d'emplois des cinq villes nouvelles (+58 200 salariés), des communes des Hauts-de-Seine liées au pôle de la Défense, en particulier Nanterre, Puteaux, Neuilly-sur-Seine et Rueil-Malmaison, ainsi que des communes situées autour du pôle de Roissy.

Sur la période 1991-1998, les arrondissements parisiens périphériques parviennent à conserver un niveau d'emplois stable alors que les arrondissements centraux perdent 15 % de leurs salariés. Mais la baisse des emplois à Paris semble être enrayée entre 1995 et 1998, contrairement aux départements de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne qui enregistrent encore des pertes significatives.

La proche couronne ouest a ainsi conforté une vocation tertiaire qui s'était affirmée au cours des années 80. Ce déséquilibre traduit le glissement vers l'ouest du cœur économique régional porté par le dynamisme du marché des bureaux des Hauts-de-Seine. La concentration des fonctions tertiaires à l'ouest se double d'une polarisation des emplois très qualifiés liée à la présence de sièges sociaux ou des services «haut de gamme».

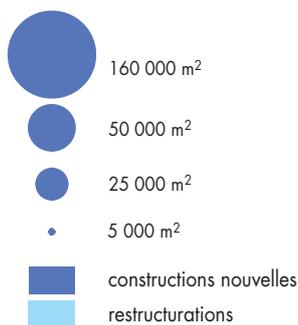
De nouveaux pôles tertiaires en gestation



Opérations de bureaux de plus de 5 000 m² livrables de 2001 à 2003 en zone centrale

(opérations réalisées "en blanc")

Surfaces utiles

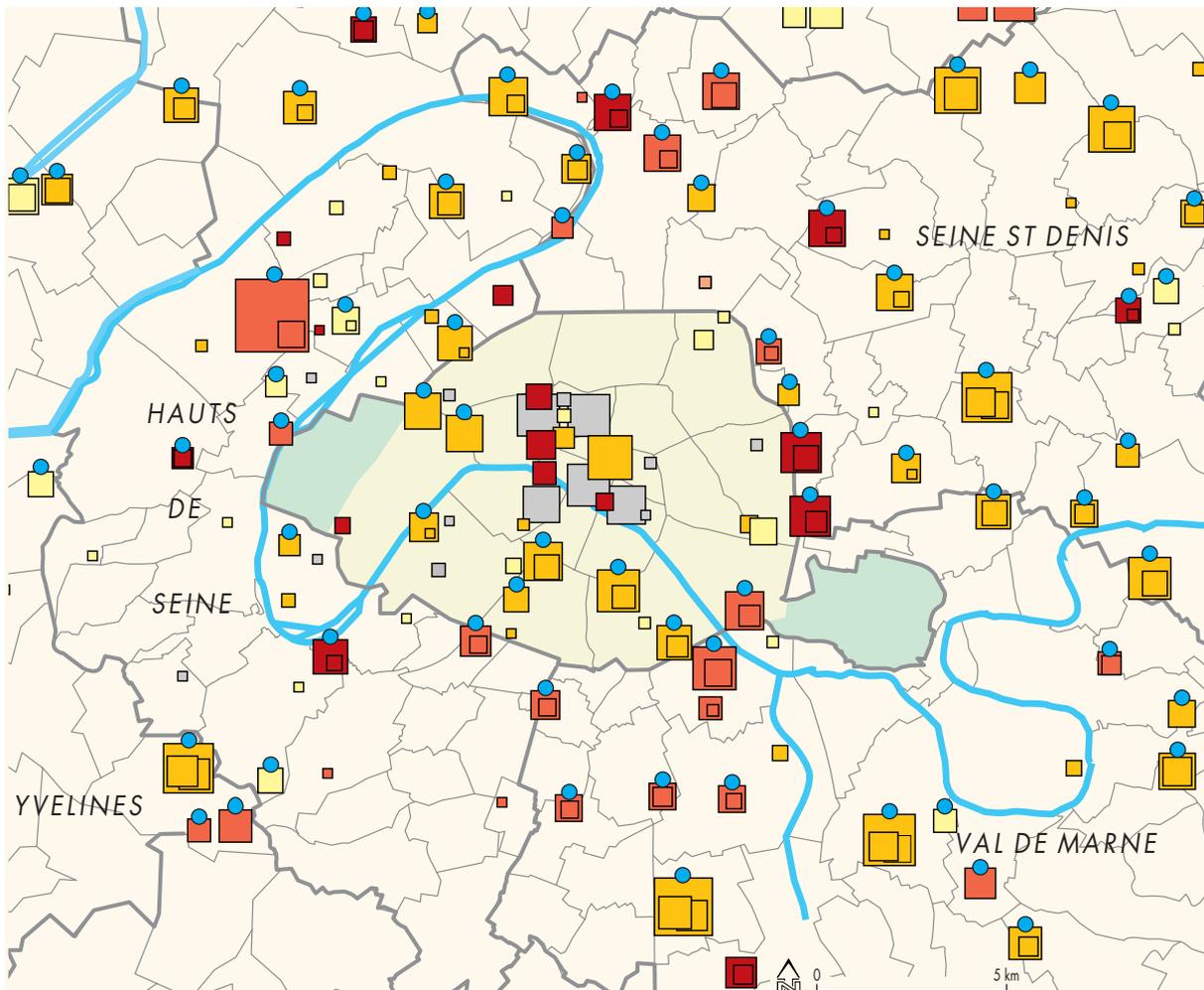


La reprise économique de ces dernières années stimule le marché immobilier et les projets de construction de bureaux en périphérie parisienne. La Défense reste un des pôles les plus attractifs ; mais on constate un regain d'intérêt pour Paris Rive Gauche et certains sites de la proche couronne (Plaine Saint-Denis, Clichy, Saint-Ouen, Montreuil) qui est favorisé par la saturation, la limitation des agréments et la cherté de l'ouest parisien ainsi que par les effets des transformations urbaines valorisantes (secteur du Stade de France à Saint-Denis...).

Ces nouvelles opérations constituent sans conteste un vecteur de développement économique et offrent des opportunités d'aménagement, en particulier aux portes de Paris.

Toutefois, la précédente crise a montré la fragilité des opérations réalisées sur des sites qui n'avaient pas une vocation tertiaire bien établie, n'étaient pas assez bien desservis en transports en commun ou ne disposaient pas d'un environnement de services suffisant.

La nouvelle offre commerciale modifie la géographie des pôles d'attraction



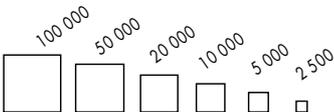
Principales surfaces commerciales en 2001

Dates d'implantation

- avant 1960
- 1961 - 1970
- 1971 - 1980
- 1981 - 1990
- depuis 1991

- centre commercial > 7000 m²
- grande surface commerciale > 2500 m²

Échelle des surfaces en m²



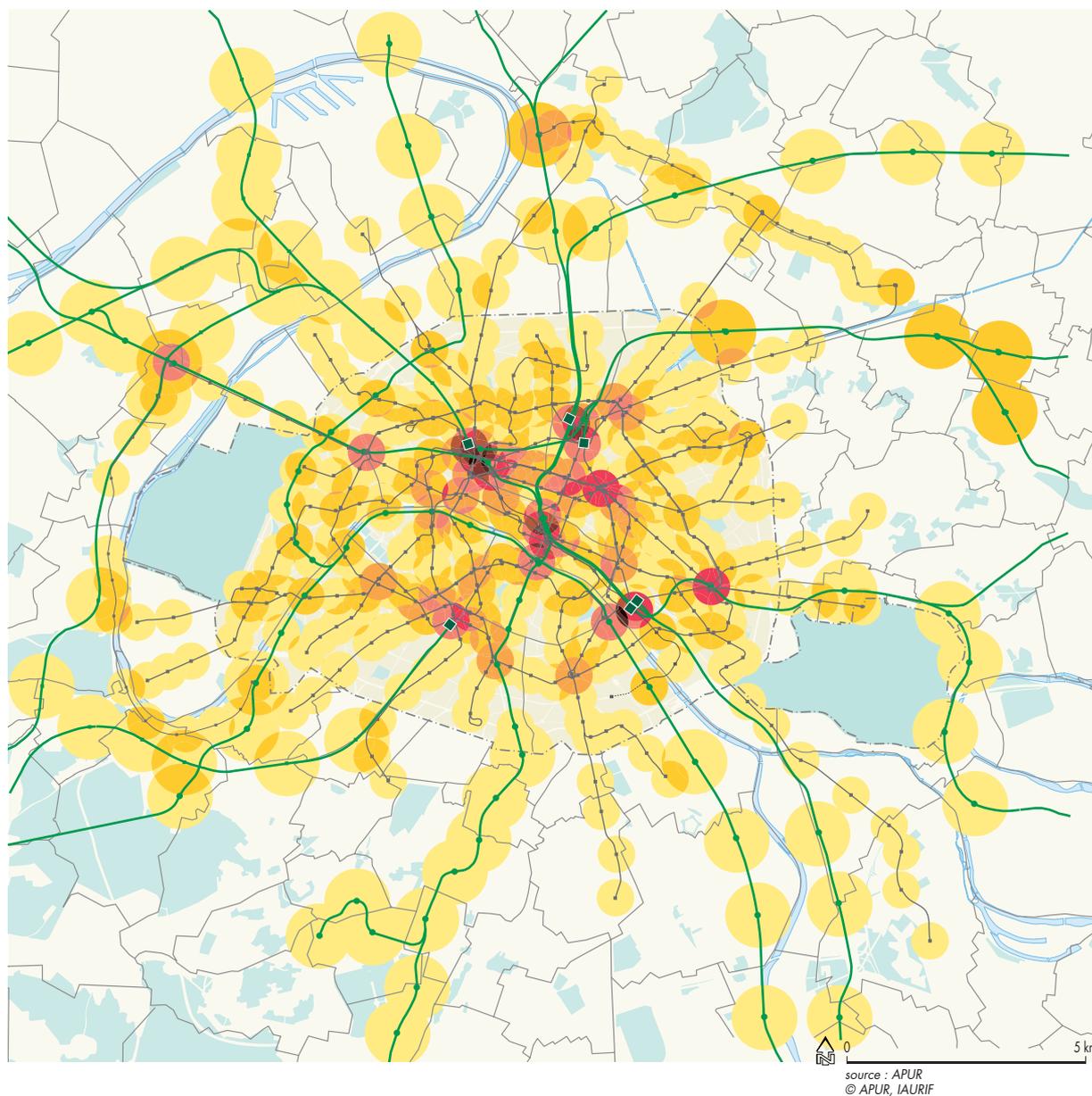
Avant 1960, les grandes surfaces commerciales se situent dans le centre de Paris : «les grands magasins». A partir des années 60, une ceinture de centres commerciaux régionaux s'implante progressivement au droit de l'actuelle rocade autoroutière A86. Parallèlement, à Paris, de nouveaux centres se créent dans le cadre d'opérations de rénovation urbaine.

Au cours de la dernière décennie, le territoire des communes limitrophes, principalement à l'est, concentre de nombreuses réalisations de centres commerciaux. D'une taille voisine de 40 000 m² de surface commerciale, ces centres généralement liés à un hypermarché visent la clientèle parisienne par des localisations à proximité immédiate du Périphérique.

En 2000, on recense en moyenne 418 m² de surface de centres commerciaux pour 1 000 habitants dans les communes riveraines de Paris et 135 m² dans les arrondissements périphériques, contre 325 m² en Ile-de-France.

Les évolutions actuelles confortent la tendance à la polarisation des activités commerciales dans la proche couronne, et pourraient rendre difficile le maintien de la vocation commerciale de certains quartiers parisiens et des centres des communes limitrophes.

Le réseau de transport en commun manque de lignes de rocades



Desserte du réseau ferré

Correspondances entre lignes

par 1 2 3 4 5 6 7 8 9 lignes différentes



—●— réseau SNCF / RER et gares
—●— métro et stations
■ gares parisiennes

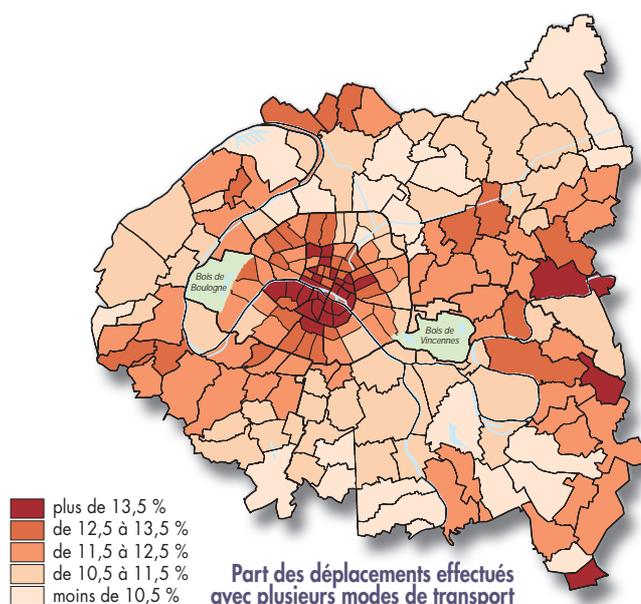
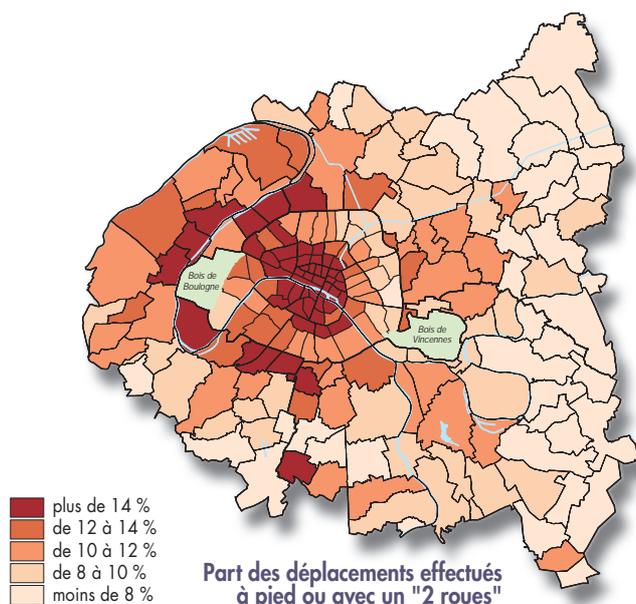
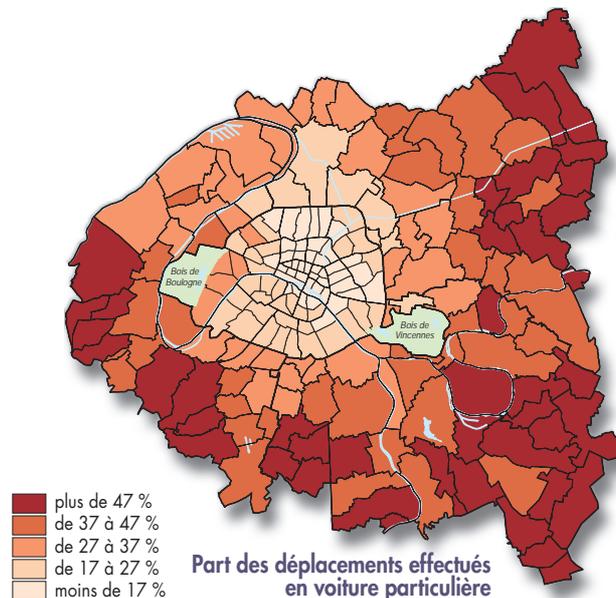
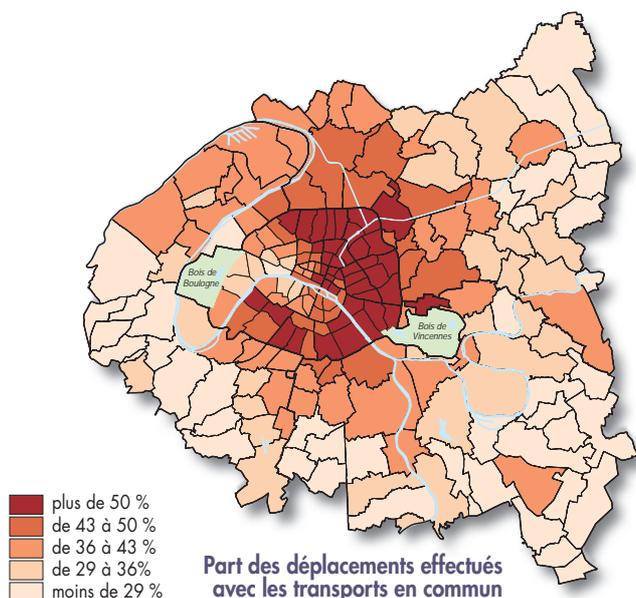
Couverture : rayon égal à 400 m à vol d'oiseau autour des stations de métro et de tramway et à 700 m autour des gares RER et Transilien hors Paris, pour prendre en compte la réalité des pratiques.

La densité de la desserte par une station ou une gare du réseau ferré est très liée aux densités urbaines des territoires. Pour autant, des déficits apparaissent. Le réseau actuel offre peu d'itinéraires de rocade au-delà des lignes n°2 et n°6 du métro, alors que la demande sur ce type de liaison croît fortement. Les lignes de tramway déjà réalisées comblent

en partie ces lacunes : T1 entre Saint-Denis et Bobigny, T2 entre Issy-les-Moulineaux et La Défense. Elles seront complétées par plusieurs projets : le tramway en rocade sud sur les Maréchaux, les prolongements de T1 et T2 ainsi que plusieurs projets concernant les autobus.

Dans les secteurs de plus faibles densités, les autobus apparaissent indispensables pour compléter la desserte lourde (rabattement ou liaisons en rocade). Ils font d'ailleurs l'objet d'orientations fortes dans le Plan de Déplacements urbains de la Région Ile-de-France.

Les transports en commun sont plus utilisés à Paris et dans l'est



Déplacements domicile - travail en 1999

0 5 km
 source : INSEE, RGP 1999
 © APUR, IAURIF

Mode le plus souvent utilisé pour aller travailler. Résultats par commune de résidence des actifs occupés.

Le mode de transport utilisé pour aller travailler dépend à la fois du lieu de résidence et du lieu de travail, de la qualité de l'offre des différents réseaux et d'un arbitrage individuel entre les conditions de déplacement et de stationnement.

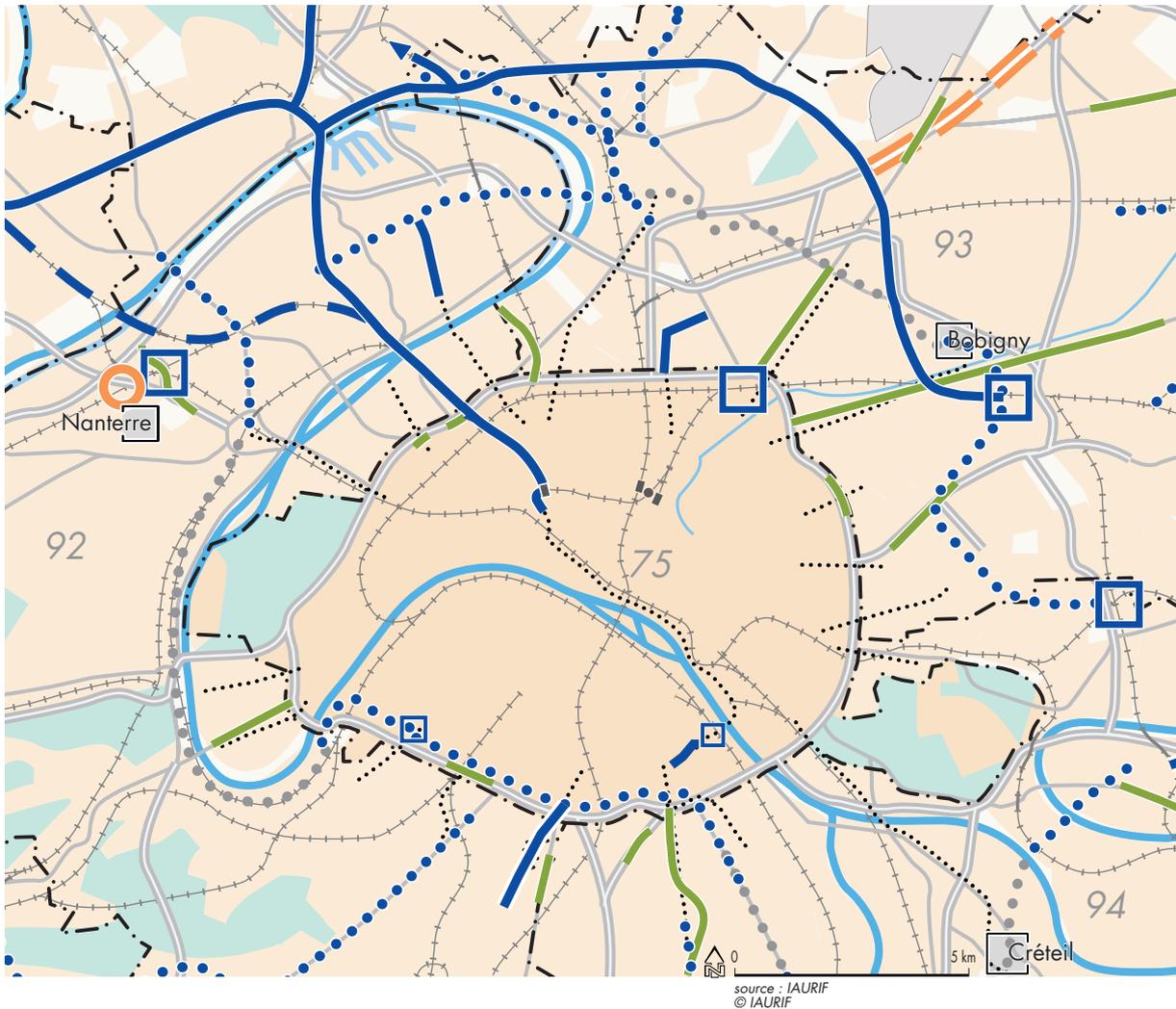
Transports en commun et voiture sont de manière très générale les modes les plus utilisés. Ils sont choisis par 73 % des actifs habitant Paris ou la petite couronne.

L'utilisation de la voiture varie en fonction de la distance à Paris : plus les actifs résident en périphérie, plus l'usage de l'automobile s'intensifie. L'équipement automobile des ménages suit également ce constat, 44,5 % à Paris contre 69,6 % en petite couronne. Inversement, l'utilisation des transports en commun décroît de Paris vers la périphérie.

L'utilisation des modes doux, qui est supérieure à 15 % au centre-ouest, reflète probablement la proximité habitat-emploi. Leur usage dépend aussi de l'aménagement de l'espace public.

L'intermodalité au sens large concerne 10 à 20 % des migrations.

L'investissement pour les transports en commun devient prédominant



Infrastructures de transport inscrites au Contrat de Plan État - Région 2000 - 2006

Transport en commun

- tramway et site propre
- nouveau service ferroviaire
- liaison rapide interrégionale
- restructuration de gare

Routes

- aménagement
- échangeur ou carrefour
- couverture ou requalification urbaine de voie

La priorité est donnée au développement des infrastructures de transport en commun (plus des deux tiers des crédits leur sont alloués) et, en particulier, à l'extension des lignes de rocade (les tangentiels ferrés, la rocade de tramway en proche couronne et sur les Maréchaux sud de Paris) afin de répondre à la forte croissance des déplacements de banlieue à banlieue.

Ces actions s'accompagnent d'un meilleur maillage du réseau actuel (prolongements de métro, tramways...), d'un aménagement de grands pôles d'échanges (Masséna, Evangile...) pour faciliter l'intermodalité, et d'actions en faveur de la qualité de service du réseau de transport en commun.

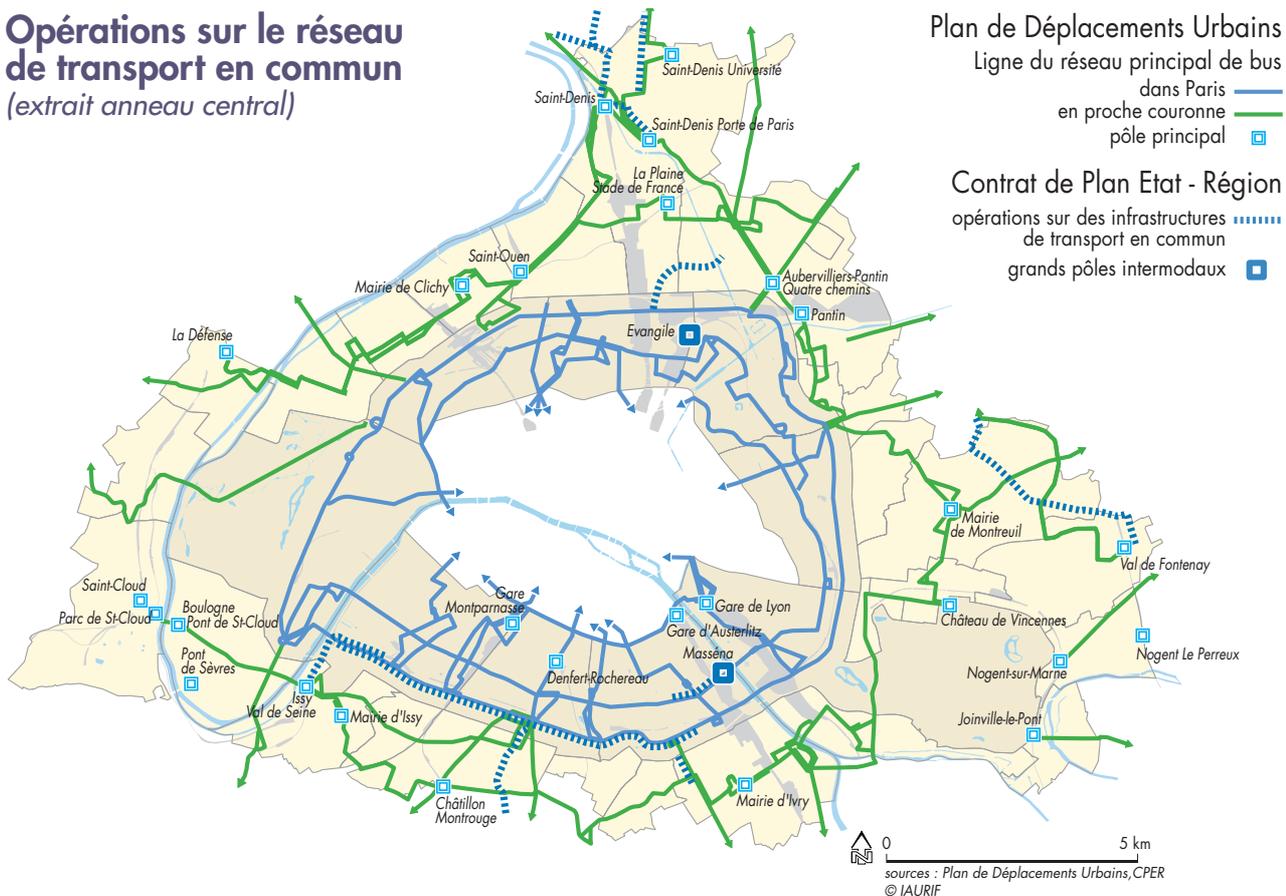
L'État et la Région ont également mis l'accent sur l'amélioration de l'environnement des infrastructures : couvertures d'autoroutes et du boulevard périphérique avec la Ville de Paris, requalification urbaine de routes nationales.

La réalisation de ces projets majeurs devrait modifier considérablement les conditions de vie en proche couronne et même au-delà.

En matière de transport, le Contrat de plan État - Région 2000-2006 s'articule autour de deux grands principes : le développement durable du territoire et l'attractivité des transports collectifs face à la voiture particulière.

Le Plan de Déplacements Urbains régional se met en œuvre à l'échelle intercommunale

Opérations sur le réseau de transport en commun (extrait anneau central)

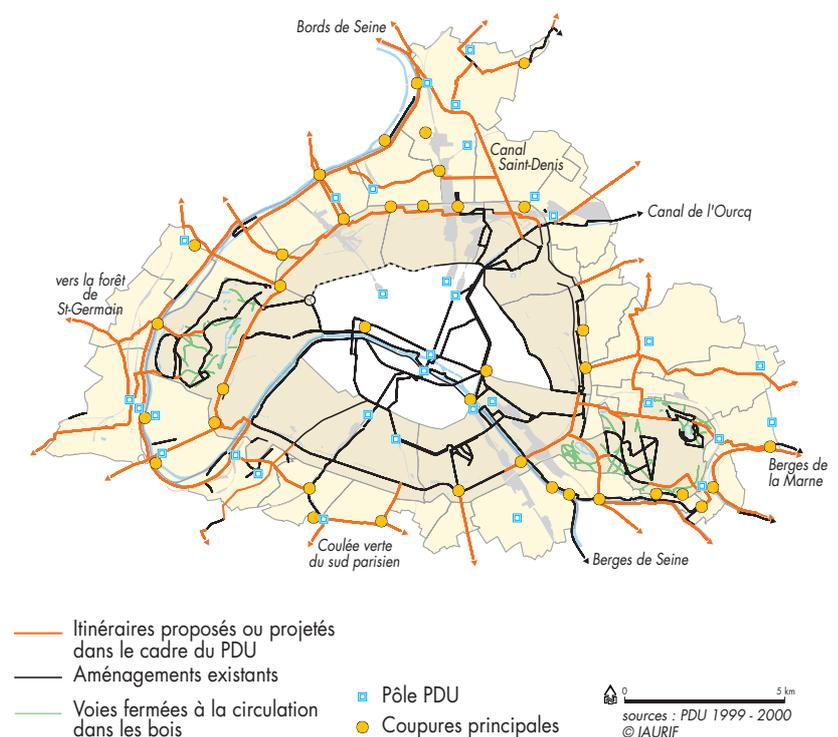


La mise en œuvre du Plan de Déplacements Urbains d'Île-de-France (PDUIF) est un enjeu majeur pour réduire la circulation automobile en améliorant essentiellement l'attractivité du réseau de bus et en renforçant les modes doux comme la marche et le vélo. Ces actions en faveur d'un meilleur partage de la voirie sont d'autant plus indispensables que les tissus urbains sont denses. Une meilleure gestion du stationnement constituera également un levier important.

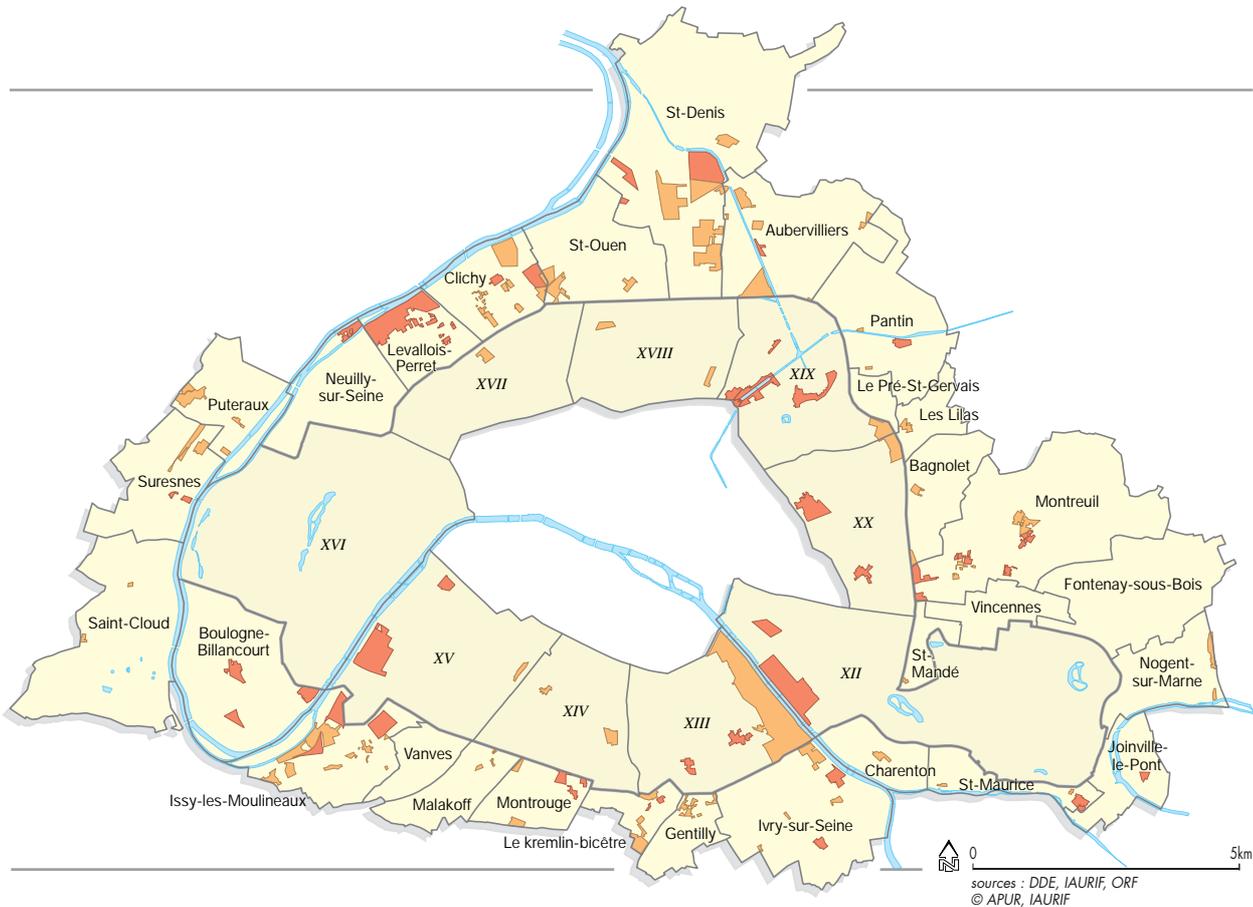
Les principaux objectifs du PDUIF sont :

- diminuer le trafic automobile de 5 % dans Paris et la petite couronne ;
- augmenter de 2 % l'usage des transports collectifs par une amélioration de la qualité de service : régularité, fréquence, plages horaires... ;
- augmenter de 10 % la part de la marche pour les parcours inférieurs à 1 km et doubler le nombre de déplacements à vélo par des aménagements de sécurité, de confort, de convivialité, de modération de la vitesse et de continuité des itinéraires cyclables ;
- augmenter de 3 % la part de tonnage des marchandises acheminées par voie d'eau et fer.

Réseau cyclable structurant (extrait anneau central)



De grandes opérations au service du renouvellement urbain



ZAC en cours de part et d'autre de la limite de Paris en 1999

Etat d'avancement

- ZAC moins avancée (taux de commercialisation < 50 %)
- ZAC avancée (taux de commercialisation > 50 %)

Le mode opératoire que sont les ZAC est un bon indicateur de processus de renouvellement urbain à l'œuvre, tant sur les grandes emprises à reconvertir que sur les tissus urbains denses au maillage complexe. Il représente 26 % des ouvertures de chantiers des arrondissements périphériques de Paris et des communes riveraines.

De part et d'autre de la limite de Paris, 106 ZAC étaient engagées au premier semestre 1999 ; elles concentrent un tiers des opérations de ce type en petite couronne et marquent fortement l'évolution urbaine de l'anneau cen-

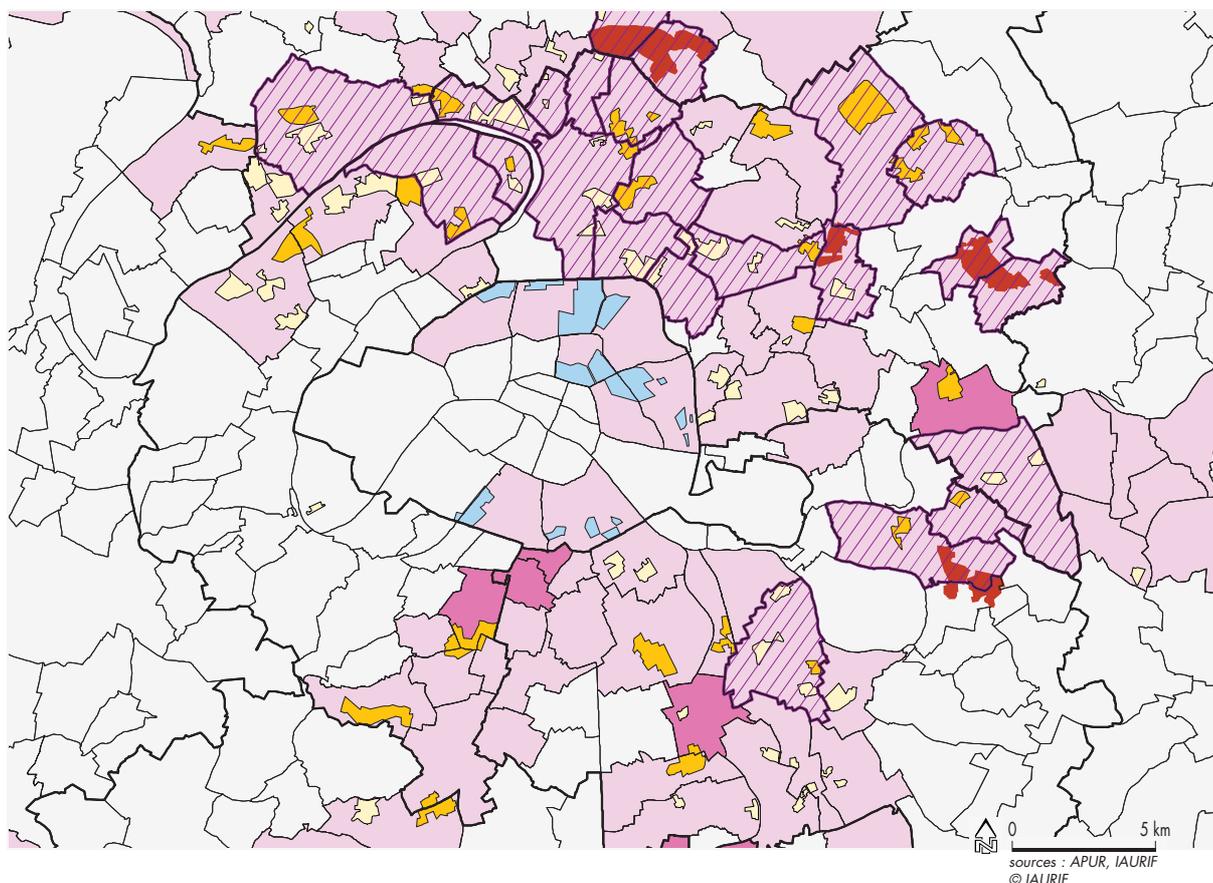
tral, en particulier à Clichy, Issy-les-Moulineaux, Levallois-Perret, Montreuil, en Plaine Saint-Denis et dans le sud-est parisien.

Ces ZAC couvrent 850 hectares dont près de la moitié constitue les grands aménagements de plus de 20 hectares, renouvelant des terrains anciennement industriels (Paris Rive Gauche, Bercy, Plaine Saint-Denis, opérations le long de la Seine).

Les projets urbains concrétisés au travers de ces programmes sont mixtes : 49 % de logements, 30 % de bureaux, 19 % de surfaces liées aux activités pures, commerciales et artisanales.

Près d'un quart de ces opérations sont commercialisées (déclarations d'ouverture de chantier) à hauteur de 75 % ; à Paris, la moitié sont en fin de commercialisation.

L'action publique en faveur des quartiers défavorisés



Territoires de la Politique de la ville

Mesures au titre du Pacte de relance pour la ville (1996)

- zone urbaine sensible
- zone de redynamisation urbaine
- zone franche urbaine

Mesures au titre du Contrat de plan 2000 - 2006

- grand projet de ville
- opération de renouvellement urbain
- contrat de ville
- quartier politique de la ville à Paris

Les réponses de la politique de la ville se sont focalisées sur des territoires en difficulté, devenus prioritaires pour l'action publique, où des procédures diverses se sont mises en place au fil des années.

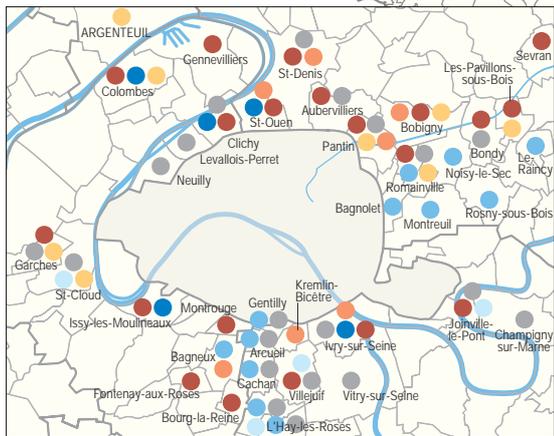
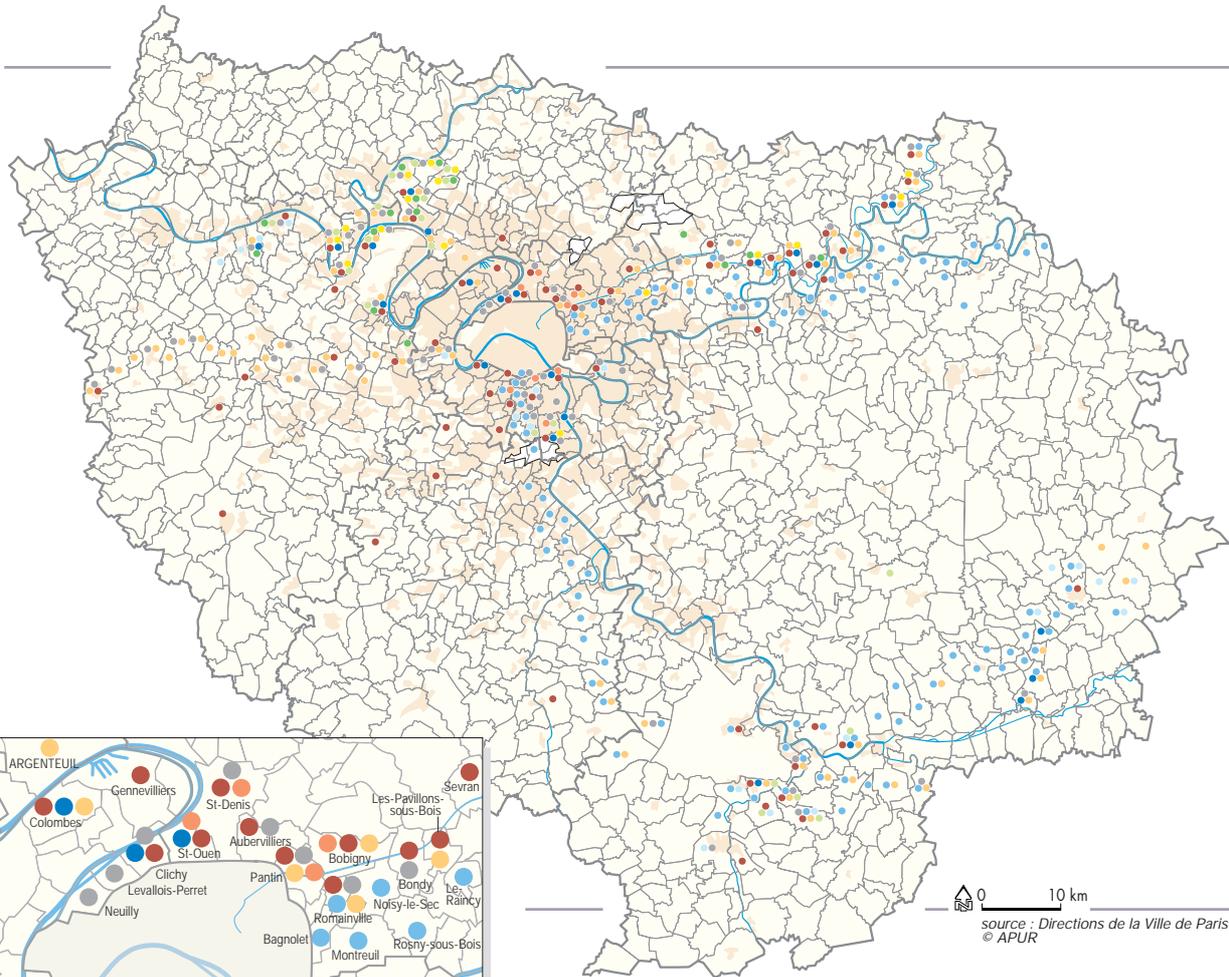
Les dispositifs d'interventions au titre du pacte de relance pour la ville et du contrat de plan se cumulent dans le nord de la Seine-Saint-Denis, au sud-est du Val d'Oise, au nord des Hauts-de-Seine et au nord-est du Val-de-Marne. Ils prennent de plus en plus une dimension intercommunale.

A Paris, les secteurs prioritaires se concentrent essentiellement dans les 13^e, 14^e, 17^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements ; sur la carte ci-dessus figurent les périmètres indicatifs des «quartiers politique de la ville» récemment revus par la Ville de Paris. La plupart font partie du Grand Projet de Renouvellement Urbain de la couronne de Paris (GPRU).

Les lois récentes - en 1999, les lois dites «Chevènement» et «Voynet» et, en 2000, la loi Solidarité et Renouvellement Urbains invitent à aborder les questions de politique de la ville dans un contexte urbain élargi et à les traiter dans un cadre intercommunal. Par ailleurs, une meilleure coordination des politiques publiques sectorielles est souhaitée.

De nouvelles pistes sont à rechercher pour ces quartiers en difficultés, dépassant la question de la mixité ; elles s'attachent en particulier au développement de l'emploi, au droit à la mobilité, à un meilleur accès aux services urbains.

Les emprises de la Ville de Paris en Ile-de-France



Localisation des emprises "Ville de Paris" en Ile-de-France

Type de terrain

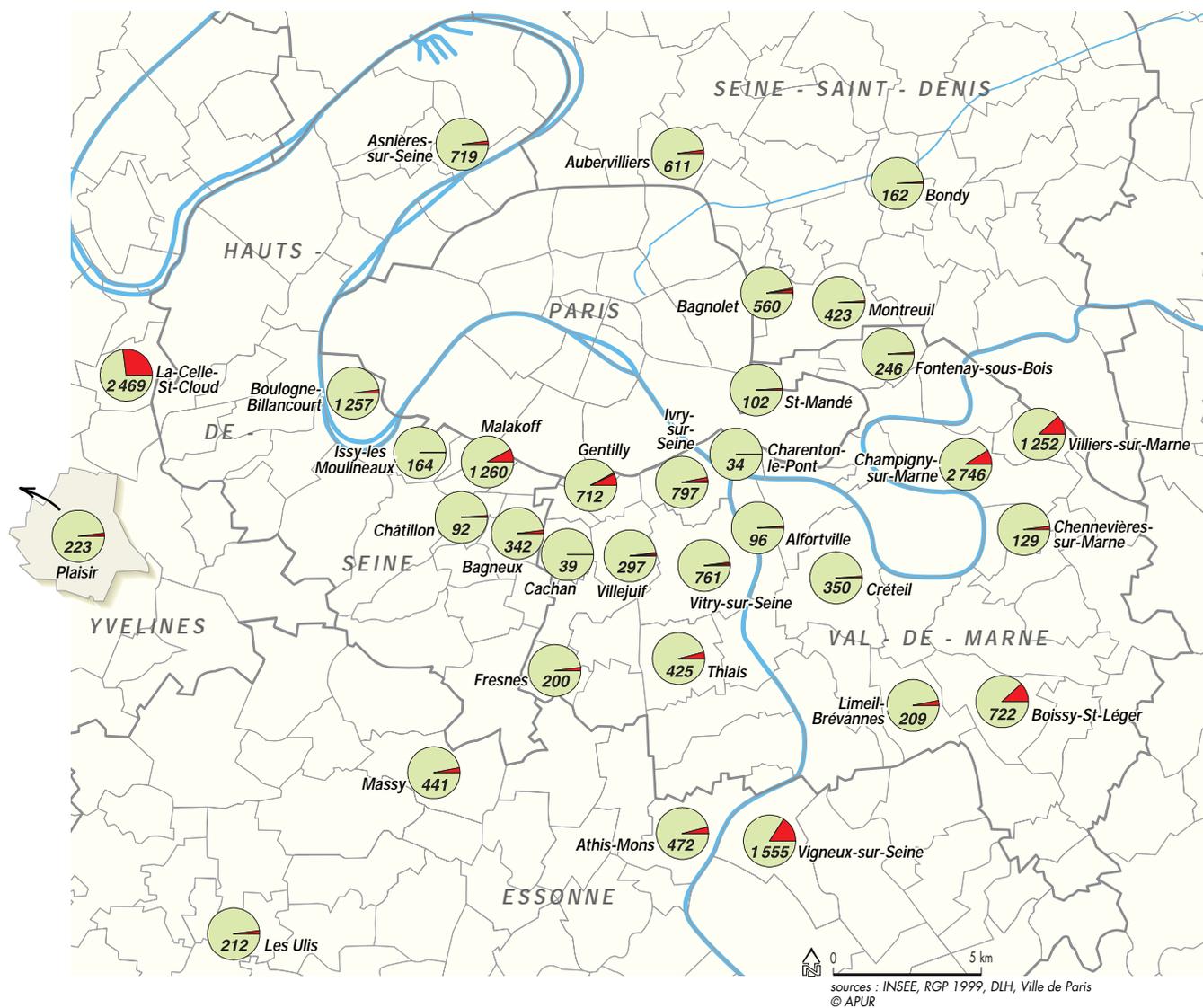
- ferme, pépinière, jardin
- bois, taillis, peupleraie, terres, zone d'irrigation, vasière
- périmètre sourcier, puits, réservoir, production d'eau
- aqueduc
- usine, port, station, traitement des boues
- bâtiment, local, logement
- cimetière
- emprise, excédent, route, chemin
- terrain d'exploitation, location, réserve foncière
- divers

Le patrimoine que la Ville de Paris détient hors de ses murs se concentre autour des axes de communication et des voies d'eau. Une partie de ces propriétés correspond à des rivières, aqueducs et sources. Les canaux sont aussi du ressort de la Ville de Paris jusque dans le département de l'Aisne, à 130 kilomètres de Paris. Historiquement, la ville a cherché à se prémunir d'une insuffisance d'approvisionnement en eau.

La Ville de Paris possède aussi des emprises utilisées par des services urbains souvent intercommunaux ou interdépartementaux : usines de retraitement des ordures ménagères (SYCTOM à Ivry-sur-Seine, Issy-les-Moulineaux ...), stations d'épuration et de traitement (SIAAP), cimetières (Bagneux, Ivry, Pantin, Thiais, Saint-Ouen, La Chapelle), terrains concédés à EDF-GDF (Clichy, Gennevilliers, Issy-les-Moulineaux, Saint-Ouen).

Enfin, la Ville de Paris détient un patrimoine d'espaces naturels et de productions horticoles (Rungis/Thiais/Fresnes d'une superficie de 40 ha), des espaces de loisirs comme le bois de Beauregard (Celle-Saint-Cloud, 84 ha), des espaces sportifs comme la Plaine de jeux d'Orly, essentiellement dévolue au football. S'y ajoutent des terrains de sports, de loisirs et des terrains de tennis.

Les logements sociaux de Paris hors de son territoire



Logements sociaux de la ville de Paris dans le parc total des logements en 1999

Répartition du parc de logements
entre logements sociaux Ville de Paris
et le reste du parc

- logements sociaux Ville de Paris
- reste du parc

1200 nombre de logements sociaux de la Ville de Paris

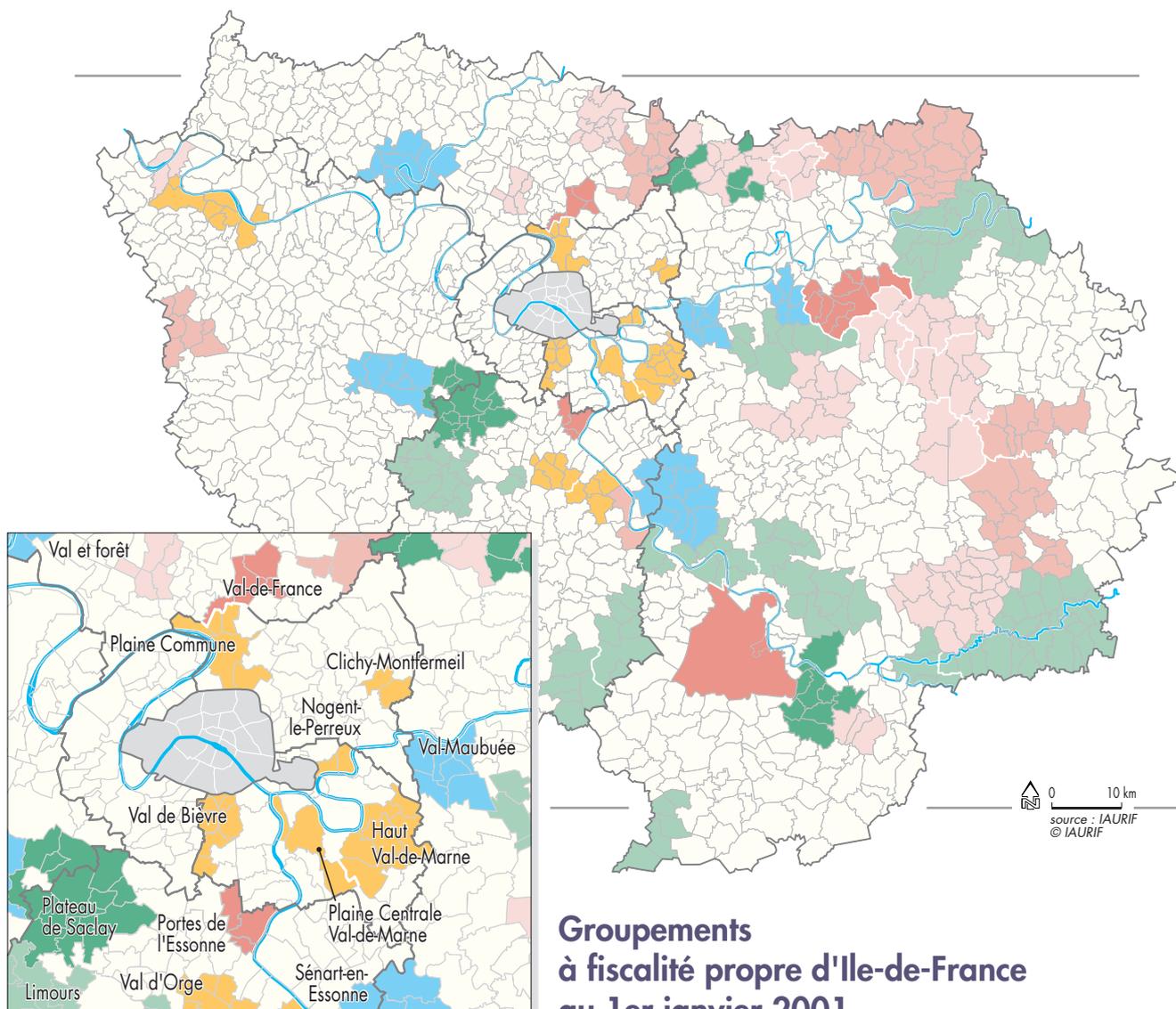
La Ville de Paris gère aujourd'hui environ 20 000 logements sociaux en dehors de son territoire, à travers l'OPAC ou par conventionnement avec la SAGI, la RIVP et d'autres SEM. S'y ajoutent environ 4 400 logements qui relèvent du domaine propre de ces sociétés. La Ville est réservataire d'environ 10 000 de ces logements.

Ces 20 000 logements se répartissent dans 34 communes, à la fois en petite couronne (14 800 logements dont 3 800 dans les Hauts-de-Seine, 1 900 en Seine-Saint-Denis et 9 100 dans le Val-de-Marne) et en grande couronne (5 300 logements). 6 300 logements se localisent dans les communes limitrophes de Paris.

Ces ensembles immobiliers sont de dimension très variable : une trentaine de logements à Charenton-le-Pont ; plus de 2 000 à La Celle-Saint-Cloud et à Champigny-sur-Marne. La plupart de ces ensembles sont issus de l'effort de construction des années d'après guerre. Certains sont aujourd'hui concernés par la Politique de la Ville comme la Cité du Bois l'Abbé à Champigny-sur-Marne (Grand Projet de Ville).

sources : INSEE, RGP 1999, DLH, Ville de Paris
© APUR

Différentes formes d'intercommunalité



Groupements à fiscalité propre d'Ile-de-France au 1er janvier 2001

Districts

- taxes add.
- TP de zone et taxes add.

Communauté de communes

- taxes add.
- TP de zone et taxes add.
- TP unique

San

- TP unique

Communauté d'agglomération

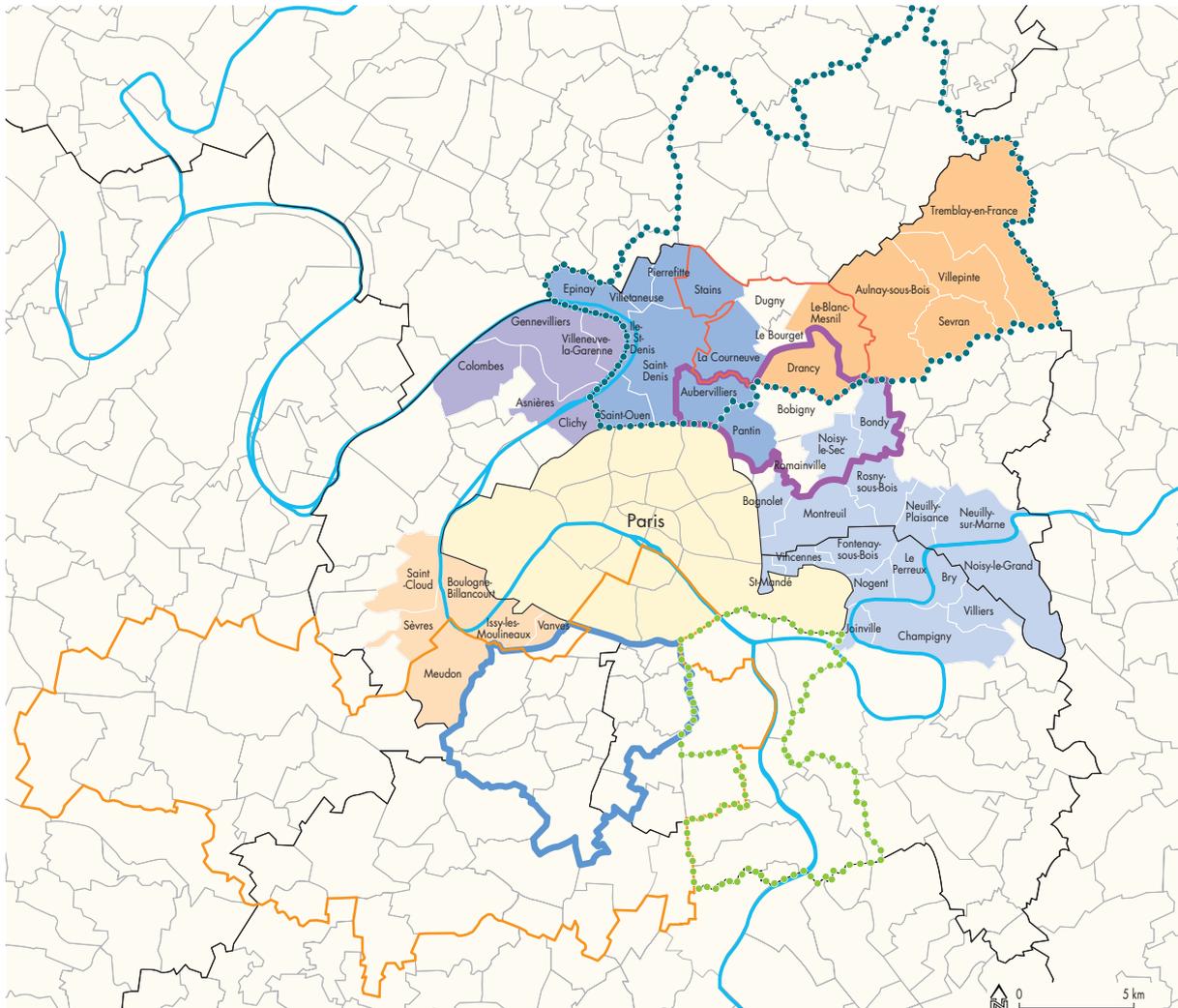
- TP unique

TP : Taxe Professionnelle
add. : additionnelles

En Ile-de-France, la coopération intercommunale s'est développée de longue date, mais elle s'intensifie depuis une période très récente avec les transformations et créations de structures issues de loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, loi dite «Chevènement».

Les raisons évoquées à la création d'un regroupement intercommunal sont, outre les incitations financières, la nécessité de porter des projets de plus grande envergure, la cohérence territoriale des aménagements, la mutualisation des financements et des dépenses (économies d'échelles, effets de seuil) et la solidarité fiscale, favorisée entre autres par le système de la Taxe Professionnelle Unique.

Différents territoires de projets



sources : IAURIF, ORGECO © IAURIF

Territoires de projet

-  Conseil du développement de la vallée scientifique et technologique de la Bièvre
-  Conférence de projet "Plaine de France active"
-  Charte "Cœur de la Seine-Saint-Denis"
-  Charte intercommunale de développement
-  Association des Collectivités Territoriales de l'Est Parisien (ACTEP)
-  Contrat intercommunal de projets de la "Boucle des Hauts-de-Seine"
-  Syndicat d'Équipement et d'Aménagement des Pays de France et de l'Aulnoye (SEAPFA)
-  Syndicat mixte du Val-de-Seine
-  périmètre susceptible d'être concerné par la création du syndicat mixte Bièvre Rivière d'Ile-de-France
-  périmètre d'intervention de la mission Plaine de France
-  périmètre d'intervention de la mission Seine-Amont

En proche couronne, on assiste depuis peu à une volonté des communes de travailler ensemble, sans toutefois s'engager, pour l'instant, dans des procédures d'intégration.

L'émergence dans l'agglomération centrale d'associations communales résulte du besoin de partager des problématiques communes pour mieux situer les dynamiques locales et les enjeux pour l'avenir.

Certains de ces groupements recherchent un projet territorial social et urbain cohérent en référence au volet territorial du Contrat de plan État-Région 2000-2006 (article 21). D'autres s'assemblent autour de projets économiques ou pour mieux coordonner leurs actions d'aménagement.

Leurs périmètres et leurs domaines de compétences sont en cours de définition ; pour le moment, ils sont assez souples et adaptables en fonction des différents projets.

